



SYndicat Mixte des rivières du Sornin et des ses Affluents

Siège – 12 rue Jean Morel
42 190 Charlieu
Bureaux : 50, route de St Denis
42190 Charlieu



Étude bilan, évaluation et perspectives

Contrat de Rivière Sornin et affluents

PHASE 4 - Rapport « Évaluation de la procédure »



Avec la participation financière :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Rhône-Alpes Région

Bourgogne Conseil régional

CONSEIL GÉNÉRAL SAÔNE & LOIRE

Conseil général LOIRE EN RHÔNE-ALPES

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

REF : TD/JT - 12 / 2014



Bureau d'études CESAME

ZA du Parc – Secteur Gampille

42 490 Fraisses

tel : 04 77 10 12 10

Mail : cesame.environnement@wanadoo.fr



Cabinet AUTREMENT DIT

12 Rur Prairies

13 113 Lamanon

tel : 04 90 59 63 74


Mail : rvindry@aliceadsl.fr

Avertissement

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à Cesame, des observations et mesures réalisées sur la zone d'étude, des données (scientifiques ou techniques) disponibles ou objectives et de la réglementation en vigueur. La responsabilité de Cesame ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents portés par Cesame dans le cadre de la prestation qui lui a été confiée peuvent aider à la prise de décision. Cesame n'intervient pas dans la prise de décision proprement dite et sa responsabilité ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou de manière objective. Son utilisation sous forme d'extrait ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

Intitulé de l'étude :	Étude bilan, évaluation et perspectives du Contrat de Rivière Sornin Rapport phase 4 : Évaluation	
Référence :	1668/TD/JT	
Client :		SYMISOA <i>Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents</i>

Version	Date d'édition
V1	28 février 2014
V2	24 juin 2014
Version définitive	Édition – Décembre 2014



Rédaction	Vérification	Structure
Joseph Thiollier	Thierry Droin	Cabinet CESAME 
Rachel Vindry	Rachel Vindry	Cabinet Autrement-Dit 

Table des matières

1. Avant-propos.....	1
1.1. Cadre de l'étude.....	1
1.2. Points abordés dans le rapport.....	2
2. Éléments de méthode de l'évaluation.....	3
2.1. Conduite de la phase 4.....	3
2.2. Outils de l'évaluation.....	4
3. Évaluation du programme prévisionnel et de sa déclinaison sur le territoire	5
3.1. La genèse du Contrat de Rivière.....	5
.....	6
3.2. Le programme prévisionnel.....	7
3.3. Les actions réalisées ou en cours de réalisation.....	13
3.4. Synthèse sur les points forts et les points faibles.....	19
4. Évaluation de l'impact des actions réalisées	20
4.1. La lutte contre la pollution des eaux	20
4.2. La gestion et la restauration des milieux aquatiques	24
4.3. La ressource en eau	37
4.4. Les inondations.....	39
4.5. Synthèse sur les points forts et les points faibles des actions conduites.....	42
5. La communication du Contrat de Rivière	43
5.1. Évaluation de la communication du Contrat de Rivière.....	43
6. Le pilotage du Contrat et la mise œuvre des actions.....	59
6.1. Évaluation du pilotage collégial et partenarial du Contrat.....	59
6.2. Le pilotage politique du Contrat	60
6.3. Le pilotage technique du Contrat : animation et mise en œuvre des actions.....	65
6.4. Analyse de l'impact socio-économique du Contrat de Rivière.....	70
7. Bilan et recommandations pour une future procédure.....	71
8. Annexes.....	75

Index des tables

Tableau 1 : Enjeux/problématique de territoire	8
Tableau 2 : Enjeux de territoire – thématique qualité des eaux.....	23
Tableau 3 : Enjeux de territoire – thématique écologie des milieux.....	36
Tableau 4 : Enjeux de territoire – thématique ressource en eau.....	38
Tableau 5 : Enjeux de territoire – thématique inondation.....	41

Index des illustrations

Figure 1 : Contexte administratif au lancement du Contrat.....	12
Figure 2 : Carte des actions réalisées.....	15
Figure 3 : Comparaison entre l'effectif prévisionnel et l'effectif réel du SYMISOA au cours du Contrat.....	17
Figure 4 : Indicateur : E A-32 → Bilan synthétique des résultats par année et par mesure sur 5 stations du bassin versant.....	20
Figure 5 : Investissement total sur l'assainissement collectif entre 2008 et 2013.....	20
Figure 6 : Bilan des questionnaires directs menées dans le cadre des enquêtes (21 personnes).....	21
Figure 7 : Indicateur : E B11-138 → Expertise de l'état des ripisylves entre 2013 et 2005 sur des secteurs restaurés et non restaurés.....	24
Figure 8 : Indicateur : R B13-143 → Évolution de l'altération de la continuité piscicole sur le bassin versant et sur l'axe Sornin.....	25
Figure 9 : Indicateur : E B11-000 → Expertise de la qualité physique des milieux.....	27
Figure 10 : Pose d'épis déflecteur et d'un lit plant et plançons au droit du camping de Charlieu.....	30
Figure 11 : Bilan des questionnaires directs menées dans le cadre	31
Figure 12 : Massif de renouée du Japon sur le Sornin aval et envahissement d'un lit de plants et plançons par le liseron.....	33
Figure 13 : Bilan des questionnaires directs menées dans le cadre des enquêtes (21 personnes).....	37
Figure 14 : Bilan des questionnaires directs menées dans le cadre des enquêtes (21 personnes).....	39
Figure 15 : Bilan des questionnaires directs menées dans le cadre des enquêtes (21 personnes).....	63
Figure 16 : Architecture du Contrat de Rivière Sornin	77

1. AVANT-PROPOS

1.1. CADRE DE L'ÉTUDE

Le bassin versant du Sornin a fait l'objet d'un premier Contrat de Rivière depuis 2008. Ce contrat, d'une durée initiale de 5 ans, affichait 6 grands objectifs d'ensemble :

- x obtenir et maintenir sur l'ensemble du bassin versant une bonne qualité des eaux,
- x restaurer et entretenir les milieux aquatiques (lits, berges, zones humides...) pour atteindre le bon état écologique,
- x sensibiliser aux risques et limiter les impacts des inondations,
- x parvenir à une gestion durable de la ressource quantitative,
- x valoriser le patrimoine rivière,
- x développer des outils de communication pour informer, favoriser le changement de pratiques et valoriser le patrimoine rivière et les actions du contrat.

Conformément à la procédure Contrat de Rivière et afin de pérenniser la dynamique de gestion des milieux aquatiques instaurée sur le bassin versant, le SYMISOA (SYndicat MIXte des rivières du SOrnin et de ses Affluents), structure porteuse du Contrat de Rivière, souhaite aujourd'hui conduire une étude bilan – évaluation – prospective (ou perspectives) qui doit permettre :

- x de **dresser un bilan** de la phase opérationnelle qui s'achève, à la fois sur les plans technique, financier et humain (moyens, organisation, acteurs concernés, ...),
- x de **dresser un diagnostic actualisé du bassin versant**,
- x d'étudier l'évolution des milieux par rapport à l'état des lieux initial afin d'identifier les enjeux et problématiques, en intégrant notamment les nouvelles dispositions réglementaires : DCE, SDAGE Loire Bretagne et programme de mesures associé...
- x de procéder à une évaluation du Contrat de Rivière, tant sur des questions évaluatives ciblées par le maître d'ouvrage, que sur le fonctionnement ou l'impact environnemental des actions entreprises,
- x de **proposer**, si nécessité avérée, les études, actions et modalités d'intervention futures permettant d'atteindre les nouveaux objectifs identifiés et plus globalement le bon état écologique des masses d'eau du bassin versant.

In fine, l'ensemble des éléments de l'étude doit permettre d'élaborer, le **dossier sommaire de candidature** pour la mise en place d'une nouvelle procédure justifiée par le diagnostic établi et la volonté des acteurs de poursuivre la gestion concertée du bassin versant.

Conformément au cahier des charges, l'étude se décline en 6 parties ;

- x Partie 1 : **Bilan technique et financier** du Contrat de Rivière
- x Partie 2 : État **des lieux initial et final du bassin versant du Sornin**, comprenant une comparaison de la situation actuelle avec celle de 2005 (avant démarrage du Contrat de Rivière),
- x Partie 3 : Étude **du fonctionnement de la procédure** du Contrat de Rivière,
- x Partie 4 : Évaluation globale de la procédure du Contrat de Rivière, avec **diagnostic socio-économique, bilan technique et financier** des opérations menées dans le cadre du Contrat de Rivière et réponse aux questions évaluatives
- x Partie 5 : Prospective et recommandations avec **identification de la (ou des) démarche(s)** la(les) plus appropriée(s) à mettre en œuvre pour atteindre les nouveaux objectifs identifiés et la **pré-définition de la programmation associée**.
- x Partie 6 (tranche conditionnelle) : **rédaction du dossier préliminaire** pour le lancement d'une nouvelle procédure de gestion à l'échelle du bassin versant.

1.2. POINTS ABORDÉS DANS LE RAPPORT

Le présent rapport concerne uniquement de la **phase 4** de l'étude bilan : **évaluation de la procédure**. Il s'agit de réaliser, sur la base des informations collectées dans les phases 1 à 3, une analyse objective et critique :

- x du fonctionnement de la procédure et de la mise en œuvre des actions
- x de l'impact des actions sur les milieux
- x du regard des acteurs sur le Contrat
- x de l'impact socio-économique du Contrat

2. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DE L'ÉVALUATION

2.1. CONDUITE DE LA PHASE 4

L'objectif de l'évaluation est d'établir, grâce aux éléments présentés dans les phases précédentes, **le degré d'atteinte des objectifs** initialement définis, de conduire **une approche critique** du déroulement du contrat et des actions mises en œuvre et de répondre aux questions évaluatives formulées en amont.

Il s'agit de faire une synthèse visant à **présenter et partager** les « points forts et les points faibles » de la procédure dans une optique de **rassemblement** pour décider ensemble **des suites à donner** à cet aspect de la **politique rivière** du territoire.

Cette évaluation ne doit donc pas être vécue comme une « sanction » ou une « critique » mais au contraire comme un **outil de concertation** et un **document stratégique prospectif**.

Compte tenu des objectifs, l'analyse doit être conduite à 2 niveaux :

- ✗ **Évaluation du contrat et de sa mise en œuvre** : croisement des données issues des entretiens collectifs et individuels conduites auprès des acteurs locaux, de l'analyse du fonctionnement de la procédure et du bilan technique et financier,
- ✗ **Évaluation environnementale des actions conduites** : croisement du bilan technique et du diagnostic environnemental du territoire (évolution entre l'état initial avant contrat et état actuel après contrat).

Dans cette optique, l'analyse est structurée en 4 parties :

- ✗ **Évaluation du programme prévisionnel et sa déclinaison sur le territoire** : cette première partie est relative à l'analyse du programme prévisionnel et de sa déclinaison sur le territoire. Outre, les aspects relatifs à l'évaluation de la procédure dans sa forme, cette partie permet de faire un rappel des réalisations mais aussi de les replacer dans leur contexte de mise en œuvre.
- ✗ **Évaluation de l'impact des actions réalisées** : cette partie est relative à l'impact des actions sur le milieu et l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs initiaux.
- ✗ **Évaluation la communication et l'animation du Contrat de Rivière** : cette partie permet d'évaluer l'impact de la communication et de la concertation conduites dans le contrat de rivière.
- ✗ **Évaluation du fonctionnement de l'équipe du SYMISOA et la mise en œuvre des actions** : cette dernière partie propose une analyse du pilotage du Contrat de Rivière par la cellule rivière et une évaluation de la mise en œuvre des actions.

2.2. OUTILS DE L'ÉVALUATION

Les données utilisées sont issues :

- x de notre expertise de terrain couplée à la valorisation de nos retours d'expérience dans ce domaine,
- x des données techniques sur les réalisations et leurs effets issues du bilan et du diagnostic (phase 1&2),
- x des avis et perceptions formulées les acteurs locaux et les partenaires institutionnels rencontrés dans cette étude bilan (phase 3).

Concernant les outils utilisés, notre évaluation est en partie basée sur l'analyse de **différents critères** permettant de structurer l'évaluation :

- x la pertinence : **adéquation entre les objectifs et les enjeux**
- x la cohérence : **adéquation entre les moyens et les objectifs**
 - *Première partie du rapport (chapitre 3)*
 - « *Évaluation de la procédure dans sa conception et sa programmation* »
- x l'efficacité : **adéquation entre les résultats et les objectifs**
- x l'efficience : **adéquation entre les résultats et les moyens**
- x la durabilité : **garantie d'une situation durable après intervention**
 - *Chapitre 4 en ce qui concerne l'efficacité des actions et chapitre 6 en ce qui concerne l'efficacité dans la mise en œuvre*
 - « *Évaluation de la procédure dans sa mise en œuvre et ses effets sur l'environnement (atteinte ou non de l'effet escompté)* »

L'appréciation de ces critères passe par la définition d'**indicateurs** adaptés aux thématiques traitées dans le Contrat de Rivière. On pourra distinguer

- x des indicateurs quantitatifs reposant sur des paramètres mesurables,
- x Des indicateurs qualitatifs, non mesurables, faisant appel à l'expertise.

Concernant les indicateurs quantitatifs, le système utilisé est celui retenu dans le document « Indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de rivières et des SAGE en Rhône-Alpes », système élaboré par l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique) appelé « Pression - État - Réponse ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante :

http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/Indicateurs_regionaux_Resume.pdf

La référence des indicateurs retenus est précisée en bleu dans le corps de texte (ex : *indicateur R RR13-132*)

3. ÉVALUATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL ET DE SA DÉCLINAISON SUR LE TERRITOIRE

3.1. LA GENÈSE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

La volonté de mettre en place une politique de gestion globale des cours d'eau est ancienne sur le territoire puisqu'en 1998, un premier dossier sommaire de candidature pour un Contrat de Rivière a été déposé à l'initiative de la communauté de communes du Pays de Charlieu. Ce dossier a reçu par la suite un agrément provisoire en avril de la même année. S'en est suivie une longue période de maturation et d'échanges entre les collectivités, les différents partenaires et les acteurs associés aux politiques de l'eau et à la démarche de Contrat de Rivière.

Cette période d'échange a abouti à la prise de conscience par les acteurs de l'enjeu de mettre en place une politique de gestion intégrée des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant du Sornin. Les facteurs déterminants pour cette prise de conscience sont les suivants :

- ✗ la récurrence des évènements hydrologiques majeurs provoquant des dégâts importants sur l'aval du bassin versant (notamment la crue de 2003),
- ✗ le potentiel biologique important du Sornin (avec la remontée de poissons migrateurs) et sa position stratégique sur l'axe Loire (dernier affluent majeur à l'aval de Villerest),
- ✗ la prise de conscience par les collectivités de la difficulté de résoudre des problématiques locales sans agir de manière globale sur le bassin versant.

Par la suite, le premier Contrat de rivière Sornin a suivi les étapes suivantes :

- ✗ **Mai 2004** : recrutement de Murielle Arcos au poste de chargée de mission pour la préparation des études préalables. Le poste est alors porté par la communauté de communes du Pays de Charlieu. Une convention de partenariat est mise en place avec les autres communautés de communes du bassin versant. Dès la création du poste de chargée de mission, Jéome Derigon, technicien de rivière sur le Jarnossin, a été mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Charlieu pour réaliser des travaux d'urgence sur le Sornin.
- ✗ **Février 2005** : lancement de 7 études préalables pour définir l'état initial du bassin versant
- ✗ **Avril 2006** : recrutement de Céline Dechavanne au poste de chargée de mission suite au départ de Murielle Arcos. Les études préalables sont terminées courant 2006. En parallèle de la rédaction du document définitif, la démarche de création d'un syndicat de rivière est engagée cette même année.
- ✗ **Janvier 2007** : recrutement de Jérôme Derigon au poste de technicien de rivière.
- ✗ **Fin 2007** : finalisation du programme d'actions, du plan de financement du Contrat et validation du dossier définitif de Contrat de Rivière par le Comité de Rivière.

- x **Novembre 2007** : passage en comité d'agrément et validation par le comité de bassin Loire-Bretagne
- x **Janvier 2008** : création du SYMISOA (SYndicat MIXte des rivières du SORnin et de ses Affluents, arrêté de création SPR N°390/07).
- x **Février 2008** : recrutement de Sophie Defond au poste d'adjointe administrative.
- x **Mars 2008** : dépôt du dossier de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) aux 3 préfectures.
- x **Septembre 2008** : **signature du Contrat de Rivière Sornin et lancement du programme d'actions**
- x **Janvier 2009** : recrutement des 2 premiers agents de l'équipe rivière.
- x **Mars 2009** : validation de la DIG et lancement des interventions de gestion des boisements sur les parcelles privées.
- x **Septembre 2009** : recrutement de Lucie Sachet au poste de technicienne agricole pour une période de un an.
- x **Mars 2010** : recrutement d'une équipe rivière de 4 agents pour la réalisation de travaux en régie.
- x **Été 2013** : démarrage de l'étude bilan du Contrat de Rivière.

☞ *Un projet de Contrat impulsé par les collectivités aval et une phase d'émergence relativement longue (1995 à 2008) :*

- *une phase de latence entre 1995 et 2005*
- *une nouvelle impulsion en 2005 suite aux inondations engendrées par la crue de 2003*

☞ *Une phase d'émergence ralentie par les contraintes administratives*

3.2. LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL

3.2.1. Un Contrat de Rivière élaboré dans la concertation

Les 7 études préalables¹ ont débuté en 2005 pour une durée de 2 ans conduisant à l'élaboration du dossier définitif de Contrat de Rivière en 2008. Durant cette période, un important travail de concertation a été réalisé avec notamment en 2006 :

- x des ateliers thématiques,
 - volet agricole → 5 ateliers géographiques et une réunion avec les 3 chambres d'agriculture
 - volet inondation → 1 réunion spécifique avec les élus de Pays de Charlieu et du Canton de Chauffailles et une réunion de présentation sur les plans communaux de sauvegarde
 - volet AEP → 1 réunion avec les présidents des syndicats AEP et les communes en régie
 - volet gouvernance → 2 réunions de sensibilisation des élus des départements et des régions et 3 réunions avec les délégués des communautés de communes pour la création du Contrat de Rivière
 - des instances de validation avec les élus porteurs de la démarche,
 - septembre à octobre 2006 : réalisation de 5 ateliers géographiques avec **un positionnement local désignant la restauration du lit et des berges** comme l'objectif principal du Contrat de Rivière sur l'ensemble du bassin versant (plus de 60 participants, 41 communes représentées, une dizaine d'agriculteurs et de pêcheurs),
 - décembre 2006 : réunion d'information et d'échanges à Chauffailles à destination des élus et des riverains (plus de 100 participants).

⇒ *Un volet technique complet pour un premier Contrat avec 7 études préalables.*

⇒ *Des temps de discussion nombreux avec une forte participation visant à partager le contenu du Contrat de Rivière et à discuter de la stratégie et des moyens à allouer à chaque thématique.*

3.2.2. Un Contrat de Rivière multithématique, ambitieux dans sa forme

Les 7 études préalables et les phases de concertations avec les partenaires et les acteurs locaux ont permis une **très bonne connaissance du territoire** du point de vue de ses atouts et de ses problématiques et **une identification précise des enjeux**. Pas moins de **16 enjeux/problématiques** ont ainsi pu être définis au travers de 5 thématiques (la qualité de l'eau, le fonctionnement des cours d'eau et des milieux humides, les inondations, la ressource en eau, la valorisation des milieux aquatiques et la communication).

¹ : étude globale de la qualité des eaux du bassin versant et de l'assainissement réalisée par GREBE (69), étude des débits d'étiage, prélèvements et apports en eau réalisée par CESAME (42), étude éco-géomorphologique réalisée par Géoplus (26), étude hydraulique-compléments de la cartographie des zones inondables et réduction de la vulnérabilité réalisée par BRL Ingénierie (30), étude du plan de communication réalisé par le cabinet « Autrement dit » (13), étude pour le recensement des zones humides sur les têtes de bassins (Julien CHAPIER; DESS IHCE) et inventaire piscicole (fédération de pêche de Saône-et-Loire)

Thématiques	Enjeux/problématiques (en rouge) initialement identifiés et objectifs opérationnels associés (en noir)	
<i>Qualité des eaux</i>	<p>Dégradation de la qualité due à des apports domestiques au niveau des agglomérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'assainissement collectif <p>Tendance à la contamination de fond par les nitrates en hiver</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit du cours d'eau • Préserver et restaurer les zones humides • Lutter contre les pollutions agricoles <p>Détérioration (pollution organique, bactériologique et apports de fine) des petits cours d'eau en période d'étiage due à l'accès intensif du bétail au cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit du cours d'eau 	<p>Réchauffement de la température</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit du cours d'eau <p>Présence suspectée de points noirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les pollutions d'origine agricole • Lutter contre les pollutions d'origine industrielle • Améliorer l'Assainissement non collectif <p>Mauvaise connaissance de l'évolution de la qualité des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la qualité des eaux
<i>État écologique des milieux</i>	<p>Forte érosion de berges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau <p>Plus de 55% des berges sans ou quasiment sans ripisylvie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau <p>Présence de foyers de renouée du Japon et d'espèces indésirables en bordure de cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau 	<p>Recul des populations salmonicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau • Réduire l'impact hydrologique des prises d'eau et des plans d'eau • Restaurer la continuité écologique des cours d'eau <p>Dégradation de l'intérêt fonctionnel et patrimoniale des zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et restaurer les zones humides prioritaires
<i>Inondation</i>	<p>Mieux faire connaître le risque</p> <p>Favoriser les conditions d'écoulement dans les zones vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer localement la section d'écoulement 	<p>Réduire les enjeux humains et économiques exposés aux crues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable • Équipement des habitations pour réduire la vulnérabilité
<i>Ressource en eau</i>	<p>Déficit apport/prélèvement sur la Genette, le Bézo et les Equetteries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact hydrologique des prises d'eau et des plans d'eau <p>Déficit apport/prélèvement sur le Boret et le Pontbrenon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la ressource AEP et préserver les têtes de bassin versant 	<p>Méconnaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le débit des cours d'eau
<i>Attractivité des milieux aquatiques</i>	<p>Dégradation des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la perspective des berges en restaurant les cours d'eau 	<p>Manque d'attrait touristique sur certains secteurs ayant pourtant un potentiel intéressant (patrimoine naturel et/ou bâti)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le patrimoine rivière
<i>Animation, suivi et communication</i>	<p>Besoin d'instaurer un travail de communication et de sensibilisation pour faire évoluer les pratiques et mieux valoriser les actions du Contrat.</p> <p>Besoin de proposer aux élus des outils d'accompagnement et d'aide à la décision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de communication • Animer le Contrat de Rivière 	

Tableau 1 : Enjeux/problématique de territoire

Source : Contrat de Rivière Sornin 2008

Pour répondre aux objectifs et cadrer le programme d'actions, le Contrat de Rivière a été structuré en 6 volets, eux-mêmes subdivisés en 16 sous-volets (cf annexes).

Les grandes orientations stratégiques de la politique de l'eau telles que nous les connaissons aujourd'hui (favorisant une approche intégrée et durable de la ressource à l'échelle du bassin versant) sont des concepts anciens mais dont la généralisation au niveau de la gouvernance locale est récente (pour rappel, transcription de la Directive Cadre sur l'Eau en 2004 et modification de la Loi sur l'Eau en 2006).

Compte tenu des choix politiques en terme de préparation du Contrat fait dès 2004 (programmation de 7 études préalables pour 2005) et compte tenu de la diversité du nombre d'objectifs qu'il se fixe dans sa version finale, le Contrat de Rivière Sornin est un **Contrat novateur et ambitieux dans sa forme** par rapport au contexte dans lequel il a émergé.

Chaque enjeu/problématique a fait l'objet d'une déclinaison en termes d'objectif, la pertinence du programme est donc globalement forte.

Bien que les **niveaux de priorité** ne soient pas clairement explicités dans le document contractuel, les niveaux d'ambition et la programmation correspondante **sont très différents** selon les thématiques. Ainsi, du croisement des attentes des acteurs (exprimés dans les phases préalables de concertation entre 2005 et 2006) et des dysfonctionnements observés sur le territoire, il ressort :

- x **Volet qualité des eaux et assainissement, un niveau d'ambition difficilement évaluable sur une thématique pourtant identifiée comme prioritaire pour l'amélioration de la qualité des eaux** (actions de suivi des opérations et de conseil sur l'instruction des dossiers notamment sur les zones à enjeu). Le programme revêt un aspect un peu « catalogue » et les actions inscrites en fonction des propres programmes d'aménagement des communes et de leur capacité d'investissement.
- x **Volet qualité des eaux et pollution agricole diffuse et industrielle, un niveau d'ambition moyen mais des problématiques identifiées comme secondaires** : actions d'incitation aux bonnes pratiques sur les secteurs à enjeux (mise en place de convention de rejet, formation sur le compostage et les bonnes pratiques sur le Bézo et les Equetteries).
- x **Volet aménagement des cours d'eau, un niveau d'ambition fort pour des problématiques fortes et généralisées à l'échelle du bassin versant** : programme de travaux multithématique visant à rétablir la continuité écologique, restaurer et entretenir la ripisylve, mettre en défens les cours d'eau, restaurer les habitats piscicoles, gérer les grande érosions, restaurer le Sornin dans la traversée de Charlieu, engager un programme actif de lutte contre les espèces invasives, diagnostiquer et restaurer les zones humides.
- x **Volet inondation, un niveau d'ambition adapté aux analyses coût-bénéfices (opérations de réduction de l'aléa envisagées non retenue) pour une problématique très forte sur l'aval** : action de sectorisation fine des enjeux situés en zones inondables, mise en place de diagnostics de réduction de la vulnérabilité, actions de sensibilisation et de communication (pose de repères de crue, guide sur les inondations) et opérations très localisées de réduction de l'aléa (intervention sur 3 atterrissements).
- x **Volet ressource, un niveau d'ambition pondéré par la nécessité d'améliorer les connaissances et de concerter en amont** : action de mise en place d'un suivi des débits, portage d'une étude prospective sur les besoins en eau, concertation avec les propriétaires d'étangs pour la coordination des vidanges de plan d'eau et conseils et assistance des propriétaires devant mettre en conformité des prises d'eau sur ouvrage.
- x **Volet valorisation des cours d'eau et du patrimoine associé, un niveau d'ambition plutôt faible mais pondéré par la nécessité de concerter en amont** : une action de concertation visant à faire émerger des projets et une action de d'aménagement d'un sentier pédagogique.

x Volet communication, un niveau d'ambition fort : programme de communication très complet (12 actions) à destination des élus, des riverains et des usagers visant à informer, sensibiliser et fédérer autour du Contrat de rivière et à développer des changements de pratiques.

Les niveaux d'ambition et les programmations qui en découlent sont donc différents selon les thématiques abordées avec des moyens moindres sur certaines sur les plans d'eau et la pollution diffuse.

Les leviers d'actions envisageables dans le cadre d'une procédure de Contrat de Rivière sont cependant tout aussi différents selon les thématiques abordées (marge de manœuvre limitée (car pas de volet règlementaire) en dehors des opérations qui rentrent usuellement dans le cadre d'une DIG (gestion des boisements de berges, interventions sur ouvrages...))

La cohérence est à relativiser car les moyens ne sont pas toujours en adéquation avec les perturbations identifiées. La programmation est cependant très pragmatique par rapport aux actions envisageables dans le cadre d'un Contrat de Rivière.

☞ *Un Contrat de Rivière multithématique avec une volonté d'aborder l'ensemble des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic.*

☞ *Des niveaux d'ambitions :*

- *forts sur les volets aménagement du lit et des berges et sur la communication/ concertation comme moyens d'y aboutir,*
- *adaptés au rapport coût-bénéfice des actions sur les inondations,*
- *plus modérés sur les thématiques nécessitant une concertation préalable et dont les actions sont basées sur le volontariat (plans d'eau, pollution diffuse).*

☞ *Des niveaux d'ambitions calées sur les possibilités d'intervention offerte dans le cadre d'un Contrat de Rivière.*

☞ *Une cohérence à relativiser car les moyens ne sont pas toujours en adéquation avec les perturbations identifiées.*

3.2.3. Une première programmation qui tient compte de la logique de bassin versant et des spécificités territoriales

Les niveaux d'ambition par thématiques et la répartition géographique des actions ont été décidés en fonction :

- ✗ **du caractère d'urgence en terme d'intervention pour la sécurisation des biens et des personnes notamment** dans la traversée de Charlieu où de l'état de dégradation des milieux plus important sur l'aval du bassin versant,
- ✗ **de la capacité d'autofinancement des collectivités** (selon les règles de financement actées dans les statuts du syndicat) qui a induit une première sélection du point de vue du choix et de la répartition géographique des actions (montants trop élevés concernant les actions de réduction de l'aléa, niveaux d'ambition plus faibles sur les communes amont comme la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais). Les acteurs locaux (élus, partenaires institutionnels, riverains ...) rencontrés dans le cadre du bilan du Contrat de Rivière Sornin notent tous le caractère ambitieux du programme d'actions du contrat mais soulignent surtout sa dimension "réaliste". Selon eux, le programme envisagé s'est en effet réalisé à la hauteur des moyens disponibles en conservant "une sagesse financière".
- ✗ **De la volonté d'adhésion réelle des collectivités** (Communautés de Communes) dans la **démarche Contrat de rivière et dans sa structure porteuse** : le SYMISOA. A ce titre, les 6 communautés de communes du bassin versant ainsi que la commune de Baudemont du bassin versant ont adhéré au Contrat en 2008. Toutes ont adhéré au SYMISOA sauf la Communauté de Communes du Haut Beaujolais qui n'a pas souhaité être membre du SYMISOA pour des raisons de coûts et d'incompréhension de son utilité.

“On a accepté d'aller dans le Contrat de Rivière mais ce n'était pas un souhait. L'utilité du Contrat était mal comprise à l'époque. Par contre, on ne s'est pas engagé dans le Syndicat car sa création était perçue comme une structure de plus à gérer dans ce millefeuille administratif (...) Le coût du Contrat et du Syndicat a fait peur”

P. THILLET, Président de la Cté de communes du Haut Beaujolais, le 6 fév. 2014



Figure 1 : Contexte administratif au lancement du Contrat

Source : SYMISOA

Les élus interrogés à la fin de la procédure rappellent la fragilité de la solidarité au démarrage du Contrat. Ils soulignent les hésitations de certaines collectivités (Communauté de Communes de l'amont) et les arguments avancés à l'époque comme frein à l'engagement : coûts prévisionnels élevés, incompréhension de l'intérêt du Contrat, crainte d'un échelon institutionnel supplémentaire, sentiment d'autosuffisance, c'est-à-dire le sentiment de ne pas avoir besoin du Contrat pour gérer chez soi les rivières.

La stratégie d'intervention du Contrat s'est également opérée en fonction :

- ✗ **Du caractère nouveau de la procédure sur le territoire** qui peut expliquer, pour un premier Contrat de Rivière, la mise en place d'opérations emblématique et un important temps de concertation avant d'envisager des opérations plus ambitieuses (mise en défens de cours d'eau, aménagement des plans d'eau ou encore zones humides).
- ✗ **Une volonté d'acteurs d'être ambitieux** sur une problématique forte (la restauration du lit et des berges) et de mettre en place rapidement des moyens humains importants (2 équipes rivière).

Pour l'ensemble de ces raisons, la stratégie d'aménagement choisie par le comité de pilotage (hors volet assainissement) est moins interventionniste sur les secteurs amonts.

↪ Une répartition des actions conditionnée par les réalités économiques et l'hésitation de certaines Communautés de Communes à s'engager dans la démarche.

↪ Une **volonté politique forte** favorisant une déclinaison opérationnelle et des **niveaux d'ambition forts** sur les volets aménagement du lit et des berges et communication avec des moyens humains en conséquence.

3.3. LES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION

3.3.1. Un bilan technique positif mais des interventions inégalement réparties sur le territoire

Le **bilan des réalisations du Contrat** est situé dans les **moyennes hautes** des Contrats de Rivière avec des taux d'engagement (en nombre d'actions, détails rappelés en annexe 2) **très forts situés entre 80 et 100%** pour les actions gérées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat (**aménagement du lit et des berges, inondations, ressource en eau** (hors plan d'eau) et **communication**). Les actions réalisées sont présentées sur la carte page 15.

Concernant le volet A (qualité des eaux), le taux d'engagement est de l'ordre de **60%** avec des actions réparties sur l'ensemble du bassin versant y compris sur les secteurs amont. Les principaux points noirs en termes de rejets domestiques ont fait l'objet d'actions ainsi qu'un bilan qualité annuel aux exutoires des cours d'eau.

Pour le volet B (fonctionnement des cours d'eau), et les travaux concernant la restauration de ripisylve, **45%** du prévisionnel a été réalisé avec **100%** des **linéaires prioritaires**. Ce premier bilan est en soit une **marque de réussite** compte tenu du positionnement des acteurs sur cette thématique au lancement du Contrat.

Concernant plus spécifiquement la mise en défens de cours d'eau et la replantation des ripisylves (action B112, enjeu majeur sur le bassin versant), le programme prévisionnel ne localisait pas précisément les aménagements étant donné l'impossibilité de prévoir le taux d'engagement des riverains dans la démarche. Conformément au diagnostic, les actions ont été axées dans un premier temps sur le Bézo qui présentait un des plus forts niveaux de pression. Suite à l'important travail de concertation, le syndicat a eu l'opportunité, non prévue, d'aménager environ 18km de berges permettant la réalisation d'un chantier de restauration hydro-écologique majeur sur quasiment l'intégralité du linéaire (environ 80% du linéaire inscrit au Contrat). Au regard de la plus-value environnementale forte d'une telle action et dans un souci de ne pas briser la dynamique de travail installée avec la profession agricole (ou de disséminer des actions ponctuelles sur le reste du bassin versant), le comité de pilotage a fait le choix en séance du 28/03/2011 d'aménager complètement ces linéaires. Ce positionnement cependant a eu pour conséquence que **80% des clôtures** posées à ce jour **l'ont été uniquement sur le bassin versant du Bézo**.

Cette stratégie a été permise grâce à **la mobilisation des élus** au titre de la **solidarité amont-aval**. En effet, étant donnée la difficulté des collectivités à surabonder au budget prévisionnel, une telle stratégie a imposé une nouvelle répartition géographique des actions et donc, une nouvelle répartition des investissements (pour mémoire, les travaux sur le Bézo représentaient environ 300% des somme estimées dans le prévisionnel sur le territoire de Semur-en-Brionnais).

« Le regard des acteurs »

Si les partenaires techniques et financiers jugent la stratégie de priorisation du SYMISOA "**courageuse techniquement et politiquement**", d'autres estiment qu'elle n'est pas toujours été bien comprise et acceptée et qu'elle a créé un **sentiment d'inégalité** d'intervention territoriale (amont/ aval).

En effet, si les élus s'accordent pour dire qu'il était normal et urgent d'intervenir à l'aval pour gérer les risques d'inondation, l'intervention "zoomée" sur le Bézo n'est pas forcément bien comprise ni acceptée. Beaucoup de communes de l'amont se sentent en effet "oubliées" et auraient aimé davantage d'interventions visibles sur leur territoire... Actions visibles qui permettraient de mieux mesurer la plus-value du Contrat et de motiver pour la suite du Contrat.

« Il aurait été pertinent de réaliser quelques actions symboliques sur notre territoire pour qu'on ait le sentiment d'avoir un retour de la contribution financière versée par la communauté de communes au syndicat »

P. MATHIEU, délégué de la CC du canton de La Clayette au SYMISOA,

« Ici on a l'impression que des sommes faramineuses ont été dépensées pour ne pas avoir grand chose au final ».

B.ODIN, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2013

- ☞ *Des taux de réalisation très bons sur les actions gérées en direct par le SYMISOA (80 à 100%)*
- ☞ *Une stratégie d'intervention priorisée sur la restauration des rivières à l'aval du bassin versant : une ambition technique comprise mais pas toujours bien acceptée (la sectorisation crée un sentiment d'inégalité)*



Figure 2 : Carte des actions réalisées

3.3.2. Des actions non réalisées et un retard dans la mise en œuvre

Le bilan technique (phase 1) a permis d'identifier un décalage entre le calendrier prévisionnel des actions et les échéanciers réels de réalisation. De plus, environ 40% des actions du volet A, les actions relatives aux plans d'eau ou à la lutte contre les espèces invasives n'ont pas été réalisées (prises de contact avec les propriétaires de plans d'eau infructueuses). Les actions relatives aux zones humides ou à la valorisation des cours d'eau sont en phase d'élaboration (nécessité de concerter et d'étudier pour faire émerger les projets).

Les facteurs responsables des retards ou de la non-intervention sont rappelés ci-dessous² :

× **Les contraintes associées à l'organisation administrative du territoire** qui ont engendré d'importants retards dans les phases d'élaboration du Contrat avec :

- un délai d'un an pour la validation des statuts du syndicat
- un délai d'un an pour la validation de la DIG

Ces délais s'expliquent par les difficultés d'harmonisation des avis lors de l'instruction par les services de l'État des 3 départements.

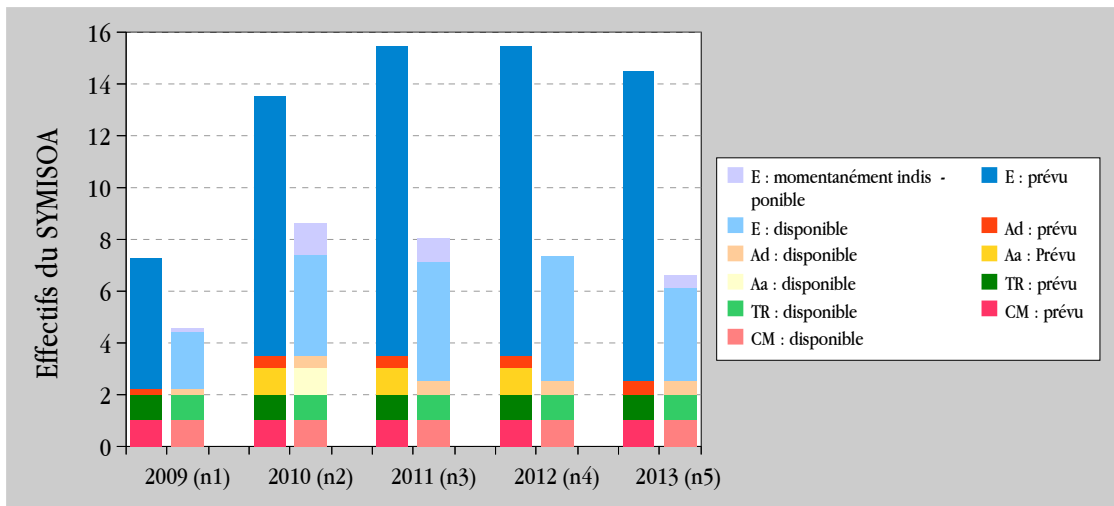
× **Le décalage entre le coût réel des actions et le plan de financement prévisionnel** avec un prévisionnel sous-évalué pour les actions du volet A et de volet B1 et le désistement de certains partenaires financiers (Conseil Général de Saône-et-Loire et Conseil Régional de Bourgogne) à l'issue de la première année du Contrat.

× **Le facteur temps, des estimations initiales sous-évaluées et des moyens humains insuffisants.** Les temps associés au fonctionnement, à la concertation et au cadrage préalable à la mise en place des actions ont été sous-évalués (mise en forme cadastrale, rencontre des propriétaires, encadrement des prestataires, encadrement et formation de l'équipe, organisation de la vie syndicale) et la cellule rivière a fonctionné en moyenne avec **50% des effectifs initialement prévus**.

× Cette baisse des effectif est associée :

- à la baisse des financements du Conseil général de Saône-et-Loire
- au recrutement de l'animatrice agricole sur une durée de 1 an au lieu de 3 (profil qui s'est avéré non adapté à la conduite des opérations de mise en défens (cf. détail dans le rapport phase 3 - Fonctionnement du Contrat)
- aux difficultés inhérente a la gestion humaine de l'équipe (maladie, accident du travail, latence associée au recrutement)

² Ils seront réutilisés dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des actions et du fonctionnement de la cellule rivière.



E → équipe rivière, Ad → assistante administrative, Aa → animatrice agricole, TR → technicien de rivière, CM → chargé de mission

Figure 3 : Comparaison entre l'effectif prévisionnel et l'effectif réel du SYMISOA au cours du Contrat

Source : SYMISOA

« Le regard des acteurs »

Si le Contrat de rivière est globalement "une réussite" pour les acteurs locaux, ce bilan doit cependant être pondéré selon eux car tout ce qui était prévu initialement n'a pas pu être réalisé, pour des raisons d'ordre stratégique, temporel, financier, technique ou humain :

- ✗ le **choix stratégique** d'intervention sur certains secteurs de cours d'eau (le Bézo notamment) a forcément réduit les capacités techniques (équipe mobilisée sur ce secteur) et financières d'intervention ailleurs,
- ✗ le **facteur temps**, les **restrictions budgétaires** et la **baisse des subventions** ont également réduit les possibilités d'interventions plus nombreuses,
- ✗ pour les élus, le **nombre trop élevé d'études** a également limité la capacité technique et financière à réaliser directement des travaux sur le bassin. A noter que les partenaires techniques et financiers ont à l'inverse souligné le bon équilibre études / travaux et justement la capacité du syndicat à très vite opérationnaliser le Contrat sans passer plusieurs années à faire des études,
- ✗ la **complexité institutionnelle et administrative** a également été pointée par les acteurs comme un frein à la rapidité et l'opérationnalité du Contrat de rivière.
- ✗ si certains estiment que la **négociation** sur le terrain a "*fait perdre beaucoup de temps et d'efficacité*", d'autres au contraire considèrent la concertation indispensable et que quand elle n'a pas pu être conduite (par exemple avec les propriétaires d'étangs), les actions envisagées n'ont souvent pas vu le jour.

☞ *Quelques actions non réalisées et des retards dans la réalisation expliqués par :*

- *la complexité administrative du territoire*
- *le désistement en début de Contrat de certains partenaires financiers*
- *un sous-effectif de la cellule rivière et un important temps de préparation en amont des chantiers*

Questions évaluatives associées

En quoi les limites administratives du bassin versant sont-elles un frein ou un atout pour le Contrat de Rivière ?

Compte tenu des difficultés rencontrées :

- x dans le cadre des procédures de validation des statuts du Syndicat et de validation de la DIG du fait d'avis contrastés entre les différents services déconcentrés des 3 départements,
- x dans l'élaboration des phases de concertation avec le plus grand nombre d'avis à recueillir et de partenaires à rassembler,
- x des politiques de financement différentes entre les régions et les départements qui peuvent induire un sentiment d'inégalité auprès des différentes collectivités et maîtres d'ouvrage du bassin versant,

l'organisation administrative du territoire a tendance à compliquer les procédures et alourdir les temps consacrés au fonctionnement de la structure.

Cette complexité a cependant pu être surmontée grâce à la technicité du SYMISOA.

3.4. SYNTHÈSE SUR LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES

Synthèse – Points forts sur la programmation prévisionnelle et sa déclinaison territoriale

- ☞ *Une définition claire des enjeux et des problématiques par le biais d'études préalables adaptées dans lesquelles les acteurs locaux ont activement été associés.*
- ☞ *Un programme prévisionnel partagé avec des temps de concertation nombreux et pertinents par rapport aux problématiques identifiées.*
- ☞ *Des moyens adaptés aux possibilités de l'outil Contrat de Rivière et aux réalités économiques du territoire.*
- ☞ *Une dynamique de travail amorcée avec la profession agricole permettant la mise en place d'une stratégie de restauration ambitieuse sur le Bézo soutenue par les élus au titre de la solidarité amont aval.*
- ☞ *Un Contrat qui a su d'adapter aux évolutions des besoins du territoire (adaptation financière, adaptation technique et adaptation au degrés de maturité des acteurs et riverains).*
- ☞ *Des taux de réalisation très forts sur les actions du volet B et ceci en dépit du sous-effectif de la cellule rivière.*

Synthèse - Points faibles

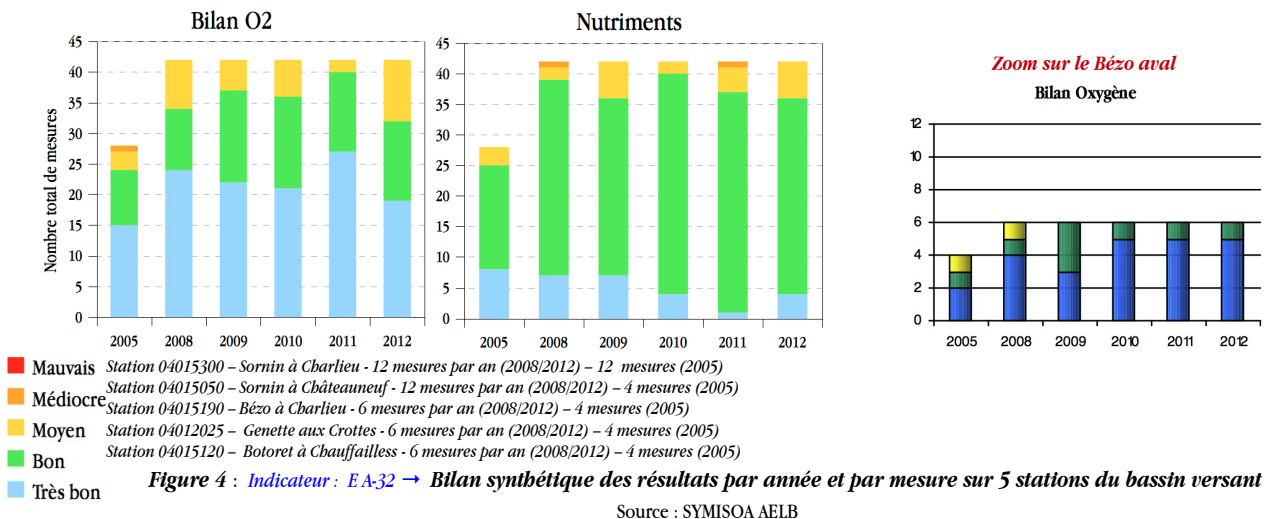
- ☞ *Des objectifs parfois ambitieux par rapport aux leviers d'actions et aux niveaux de connaissances disponibles (zones humides, plan d'eau, ressource AEP...).*
- ☞ *Des capacités d'investissement financières limitées pour certaines communes ce qui peut poser des problèmes dans la cohérence de la programmation.*
- ☞ *Une stratégie qui a concentré les opérations de restauration ambitieuses sur l'aval des bassins versants.*
- ☞ *Des taux de réalisation plus faibles sur les thématiques où les leviers d'actions associés au Contrat de Rivière sont moins importants (assainissement, plans d'eau, valorisation des milieux aquatiques...)*

4. ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIONS RÉALISÉES

4.1. LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

4.1.1. Un bilan mitigé concernant l'assainissement collectif

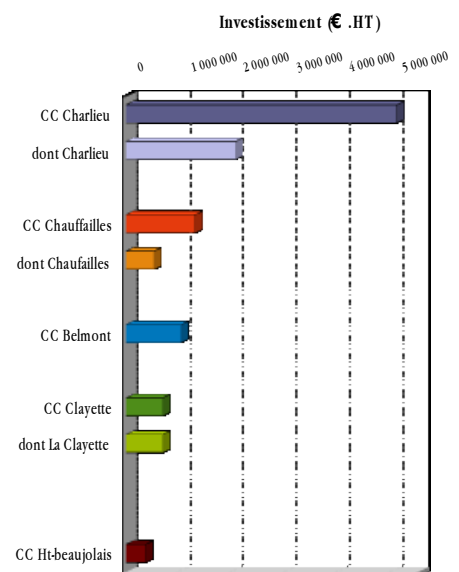
Comme le montre la figure 2, le bilan des suivis réalisé en phase 2 met en évidence **une qualité de l'eau globalement bonne qui se maintient ou s'améliore** avec cependant des déclassements encore réguliers sur la Genette, le Botoret à l'aval de Chauffailles et les Equetteries. Des améliorations ont été constatées sur le Botoret à Beller Roche et le Bézo à Charlieu.



Le bilan du Contrat met en évidence **l'effort important** consenti par les collectivités en termes de travaux d'assainissement et la pertinence du réseau de suivi mis en place dans le cadre du Contrat de Rivière. Cependant, le diagnostic montre que l'assainissement collectif reste encore un facteur d'altération important de la qualité des eaux et de l'état écologique des masses d'eau.

Les principaux bourgs à l'origine de rejets problématiques identifiés dans de le cadre du diagnostic (notamment La Clayette, Chauffailles et Charlieu) ont pourtant été parmi ceux qui ont investi le plus. Ce bilan mitigé s'expliqueraient par plusieurs raisons :

- × Un manque de **priorisation dans le choix des actions** qui s'explique par un aspect un peu « catalogue » du programme et par **une stratégie de financement des partenaires peu incitative** (pas de plus-value du point de vue financier si l'action inscrite dans le cadre du Contrat de Rivière) et un **contexte réglementaire**



cadran déjà les politiques d'aménagement (directive ERU, SDAGE puis plan d'action assainissement 2012-2018).

✗ **Un taux d'engagement plus faibles des actions inscrites (≈60%)** expliquée par un prévisionnel **relativement sous-évalué** (et bien souvent difficilement évaluable sur ce volet) avec des surcoûts auxquels les collectivités ont eu du mal à faire face dans un contexte de décentralisation et d'alourdissements des charges.

✗ Des problématiques **de grande ampleurs** sur le La Clayette, Charlieu et Chauffailles qui n'auraient de toute façon pas pu être résolues dans le cadre du premier Contrat de Rivière (réseaux vétustes sur d'importants linéaires). Cependant la prise de contact avec les partenaires montre que les problématiques sont identifiées (numéro des déversoirs souvent en charge connus, tronçons de réseaux problématiques identifiés...) sans qu'un diagnostic complémentaire soit nécessaire sur toutes les communes pour effectuer une priorisation et identifier les leviers permettant de contribuer à l'atteinte du bon état.

Soulignons toutefois que les stations de suivi sont intégratrices de l'ensemble des perturbations situées en amont et que, hormis les stations situées sur l'axe Sornin, le réseau est positionné en aval des affluents présentant les qualités les plus perturbées. Ainsi, des améliorations sont fortement suspectées suite aux travaux d'assainissement sur l'Aron, le Mussy, l'Aillant, le Chandonnet et le Sornin amont.

Le Contrat de Rivière a cependant eu **une forte plus-value** dans le cadre de l'aménagement de 2 stations d'épuration **en tête de bassin versant** (projet de Coublanc/Saint-Igny/Ecoche et projet d'Aigueperse) dans la mesure où un basculement de financements a permis la réalisation de ces projets initialement non inscrits que les communes n'auraient pas pu assumer.

« **Le regard des acteurs** »

L'évaluation technique fait état d'un bilan mitigé sur l'assainissement dans le cadre du Contrat de rivière Sornin. Les acteurs locaux interrogés font en effet le même constat : le Contrat n'a pas permis de d'apporter des financements supplémentaires en matière d'assainissement collectif qui reste à la charge de la collectivité que l'opération soit ou non inscrite dans le Contrat.

“Je me suis renseigné auprès de la mairie de La Clayette, le Contrat n'a pas permis d'améliorer le financement des travaux d'assainissement réalisé sur La Clayette (...) La commune de Vauban aurait également mérité de gros travaux d'assainissement (création) mais rien n'a pu être réalisé faute de moyens”

P. MATHIEU, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2013

Estimez-vous que le CR a permis d'améliorer la qualité des eaux ?

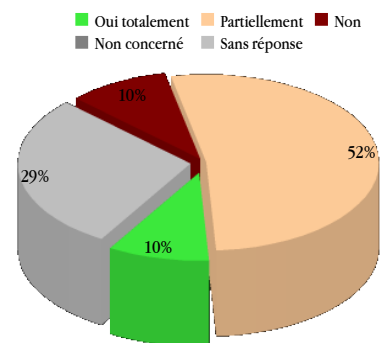


Figure 6 : Bilan des questionnaires directs menés dans le cadre des enquêtes (21 personnes)

Source : AUTREMENT-DIT

A l'inverse certains élus ont l'impression que le Contrat a soutenu la politique d'assainissement des communes (St Denis de Cabanne par exemple) qui, sans le Contrat, n'auraient pas pu réaliser des investissements coûteux.

« Contrat ou pas Contrat », cette vision distincte des acteurs montre l'importance des financements dans les choix

des communes concernant les aménagements à réaliser.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs estiment que la qualité de l'eau s'est améliorée depuis le début du Contrat malgré quelques points de pollutions ponctuelles repérés sur le Botoret par exemple. Cette amélioration est pour eux concrètement visible, notamment sur la vie piscicole et sur le regard porté à la rivière (*il n'y a plus de pollutions visuelle*).

Pour les acteurs locaux, l'amélioration de l'assainissement devra donc être poursuivie dans le prochain Contrat de rivière en axant les actions sur les secteurs où la qualité de l'eau est dégradée.

- ☞ *Un bilan mitigé sur les travaux d'assainissement avec de nombreux travaux engagés mais pas d'amélioration significative de la qualité de l'eau constaté.*
- ☞ *Un aspect « catalogue » des actions avec un défaut de priorisation préjudiciable pour leur efficacité et une plus-value très limitée de l'outil Contrat de Rivière dans sa forme actuelle.*
- ☞ *Un Contrat qui a cependant permis un important suivi de la qualité des eaux et l'émergence de 2 projets stratégiques pour le milieu : les stations de Coublanc/Saint-Igny/Ecoche et d'Aigueperse.*

4.1.2. Une première approche sur les pollutions industrielles et agricoles

Les actions relatives à la lutte contre la pollution industrielle et la pollution agricole diffuse, n'étaient pas de nature à entraîner une évolution radicale de la qualité des eaux. Les effets auraient de toute façon été difficilement mesurables à court terme notamment du fait du caractère moindre des dysfonctionnements observés et des temps de réponse très long en cas de changement de pratiques.

Cette approche a cependant permis d'amorcer un dialogue avec la profession agricole et les industriels et un travail avec les chambres agriculture. Même si peu de résultats semblent visibles sur la concentration en nitrates, soulignons toutefois (voir figure 2) une amélioration de la qualité sur l'aval du Bézo.

- ☞ *Peu de résultats visibles en matière de réduction de la pollution industrielle et agricole diffuse.*
- ☞ *Des actions proportionnées aux plus faibles dysfonctionnements observés et aux marges de manœuvre du Syndicat sur ces thématiques.*

4.1.3. Bilan concernant l'atteinte des objectifs

Le bilan concernant l'atteinte des objectifs de qualité initialement définis est repris ci-dessous :

Thématiques	Enjeux/problématiques initialement identifiés et objectif associés	Remarque / évolution de l'état depuis 2005 et moyens mis en œuvre
Qualité des eaux	<p>Dégradation de la qualité due à des apports domestiques au niveau des agglomérations</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'assainissement collectif <p>OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>Une qualité de l'eau globalement bonne qui se maintient ou s'améliore avec des travaux au niveau des bourgs présentant des rejets problématiques. L'assainissement collectif reste encore un facteur d'altération important de la qualité des eaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + 2400 EH collectés, création ou réhabilitation de 11 unités de traitement notamment sur des secteurs amont. Des programmes de travaux en cours sur de nombreuses communes
	<p>Tendance à la contamination de fond par les nitrates en hiver</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit du cours d'eau Lutter contre les pollutions agricoles <p>OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>Pas de diminution de la concentration en nitrates mais dynamique de travail installée avec la profession agricole dans le cadre des chantiers clôtures. Action sur le long terme dont les effets sont difficilement mesurables à court terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver et restaurer les zones humides <p>OBJECTIF NON ATTEINT</p> <p>Pas de diminution de la concentration en nitrates, pas d'action de restauration de zones humides. Action sur le long terme dont les effets auraient de tout façon été difficilement mesurables à court terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'eau constatée le Bézo (impact de la concertation agricole? Impact des travaux de mise en défens de cours d'eau et de création de ripisylve?) Mise en défens d'une grande partie du linéaire du Bézo médian et aval (9 km) et programmation sur le Chandonnet (13 km dont 2 réalisés). → Pose de 47 km de clôture et de 90 abreuvoirs Mise en œuvre du suivi qualité mettant en évidence l'existence de la problématique de la température aussi sur les têtes de bassin versant Évolution du contexte réglementaire économique (BCAE, AOC Charolle, réforme de la PAC)
	<p>Détérioration (pollution organique, bactériologique et apports de fine) des petits cours d'eau en période d'étiage due à l'accès intensif du bétail au cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit du cours d'eau <p>OBJECTIF ATTEINT</p> <p>Forte amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat physique sur les linéaires ayant fait l'objet d'intervention. Pas d'amélioration sur les autres cours d'eau.</p>	
	<p>Réchauffement de la température</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit du cours d'eau <p>PAS D'ÉVALUATION POSSIBLE - AMÉNAGEMENTS BÉNÉFIQUES RÉALISÉS</p>	
	<p>Présence suspectée de points noirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les pollutions d'origine agricole <p>PAS D'ÉVALUATION POSSIBLE DE L'EFFICACITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les pollutions d'origine industrielle <p>PAS D'ÉVALUATION POSSIBLE DE L'EFFICACITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'Assainissement non collectif <p>PAS D'ÉVALUATION POSSIBLE DE L'EFFICACITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'eau constatée le Bézo (impact de la concertation agricole? Impact des travaux de mise en défens de cours d'eau et de création de ripisylve?) 2800 diagnostics ANC (environ 35% du total) effectués dont 27% non conformes Établissement de convention de rejets
	<p>Mauvaise connaissance de l'évolution de la qualité des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre la qualité des eaux <p>OBJECTIF ATTEINT</p> <p>Suivi effectué et réinvesti dans le cadre du bilan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivi physico-chimique sur 3 stations stratégiques : la Genette aval, le Botoret à l'aval de Chauffailless et le Bézo à Charlieu

Tableau 2 : Enjeux de territoire – thématique qualité des eaux

Source : CESAME

4.2. LA GESTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

4.2.1. Des actions réussies voire exemplaires en terme de restauration écologique des milieux

Les actions concernant les milieux ont été conduites à travers 4 axes distinctes : la restauration et l'entretien des ripisylves, la lutte contre les espèces invasives, la restauration de la continuité écologique et la mise en défens de cours d'eau avec recréation de ripisylve.

□ La restauration et l'entretien des ripisylves

Rappel des réalisations : travaux de diversification/dynamisation et de restauration de l'état sanitaires sur les formations existantes → **161 km de boisement restaurés** soit 45% des linéaires prévus mais **100% des linéaires prioritaires réalisés** (*indicateur : R B11-107*). L'efficacité globale des travaux est difficilement évaluable dans la mesure où aucun parcours systématique de terrains n'a été effectué sur l'ensemble des linéaires restaurés. Cependant, une expertise de l'état de conservation de la ripisylve a été réalisée sur 30 sites répartis sur l'ensemble du bassin versant :

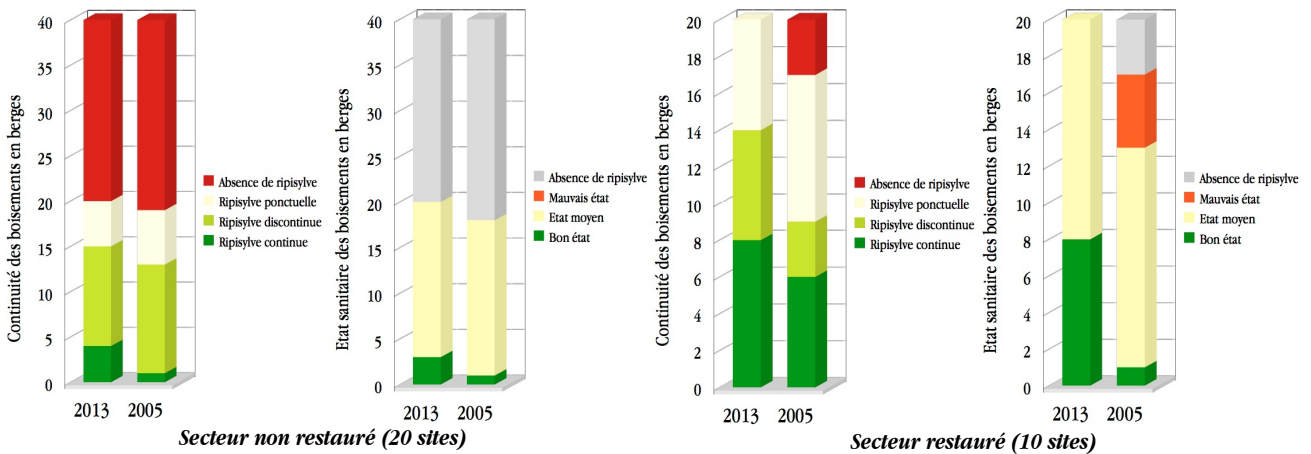


Figure 7 : *Indicateur : E B11-138* → Expertise de l'état des ripisylves entre 2013 et 2005 sur des secteurs restaurés et non restaurés

Source : CESAME 2013 et Geo+ 2005

Ces quelques levés partiels montrent que les opérations ont été bien menées avec des états contrastés entre les secteurs ayant fait l'objet d'intervention (amélioration de l'état sanitaire et dynamisation des formations) et ceux où aucune opération n'a été conduite³ (état identique). Pour rappel, l'état de conservation des ripisylves et les enjeux du point de vue hydraulique et morphologique nécessitent une prise en charge forte et un suivi de cette problématique. Cependant, bien que la restauration et le suivi des ripisylves soient des leviers d'action **incontournables** compte tenu des problématiques observées sur le Sornin, le gain strictement écologique d'une telle action est à relativiser du fait de la nature de l'intervention qui est axée sur un travail au niveau des formations existantes. Les objectifs de gestion et les résultats sont donc conditionnés par la nature et l'état de conservation initial de ces formations.

³ Pour mémoire, comme le diagnostic de phase 2, l'expertise terrain a été conduite avant la formalisation du bilan. Les sites ont été choisis de manière arbitraire sans prendre connaissance au préalable des travaux qui auraient pu y être conduits.

□ La lutte contre les espèces invasives

Concernant la renouée du Japon, peu d'actions ont pu être réalisées en raison du sous-effectif de la cellule rivière. Les suivis effectués par le Syndicat mettent en évidence une dégradation de la situation originelle avec une augmentation de l'ordre de 20% de la surface colonisée par la renouée du Japon.

Concernant les rongeurs indésirables (plus de 3000 piègeages en 5 ans), aucune dégradation d'aménagement en génie végétal n'a été observée. Même si l'enjeu du point de vu de la sécurisation des ouvrages peut être relativisé, l'efficacité de cette action réside aussi dans son caractère relativement fédérateur auprès des acteurs de terrain pour un investissement en moyen humain et financier relativement minime.

« Le regard des acteurs »

La présence des espèces invasives végétales (Renouée) et leur besoin d'éradication sont peu évoqués par les acteurs locaux rencontrés dans le cadre de ce bilan. Seuls les pêcheurs soulignent l'importance de la traiter dans le prochain contrat.

Les espèces invasives animales (rats musqués mais surtout ragondins) sont considérées comme une problématique importante à traiter pour la profession agricole. Certains agriculteurs déclarent assurer leur piègeage grâce à la politique impulsée par le SYMISOA et s'estime "fiers" de procéder ainsi à leur éradication.

□ La restauration des continuités écologiques

Rappel des réalisations : 3 ouvrages aménagés et 9 avant-projets détaillés validés sur des **ouvrages majeurs** avec 4 réalisations envisagées à court termes (réouverture de 31 km de cours d'eau sur le premier Contrat de Rivière⁴).

Le **syndicat a pris en charge des missions d'assistance à maîtrise d'œuvre** pour assister les entreprises et les maîtres d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux.

Bien qu'aucun indicateur spécifique à cette thématique n'ait été mis en œuvre, nous soulignons la forte plus-value des aménagements effectués sur un bassin versant où les enjeux de restauration de la continuité sont importants (présence d'espèces migratrices holobiotique (truite fario notamment), amphihalines (lamproie marine) et de conditions de milieux peux favorables sur l'aval).

« Le regard des acteurs »

Les pêcheurs rencontrés dans le cadre du bilan du Contrat soulignent l'efficacité des travaux de restauration de la continuité piscicole en observant la réapparition d'espèces disparues telles que la lamproie marine.

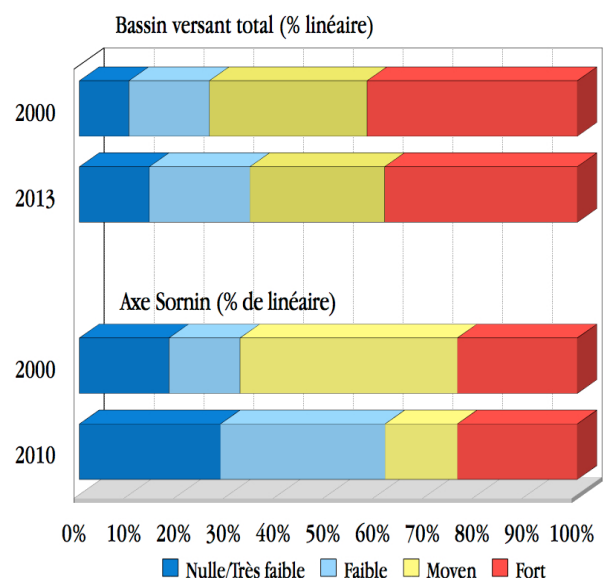


Figure 8 : Indicateur : R BI3-143 → Évolution de l'altération de la continuité piscicole sur le bassin versant et sur l'axe Sornin

Source : CESAME 2013 et Geo+ 2005

⁴ Sous l'hypothèse que les actions en cours sur l'axe Sornin seront conduites à leur terme d'ici 2015.



□ La mise en défens de cours d'eau et la création de ripisylve

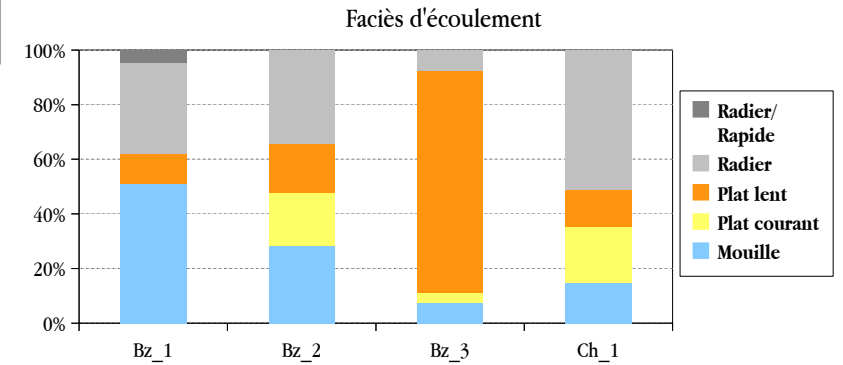
Rappel des réalisations : environ 47 km de ripisylve recréés et mis en défens (pose de clôtures) à l'issu des actions engagées soit 132% du programme prévisionnel (*indicateur : R B13-350*).

L'efficacité des travaux a été abordée au travers d'une expertise terrain réalisée dans le cadre de la présente étude. 4 tronçons de cours d'eau ont été sélectionnés en tenant compte de la présence de travaux de restauration (2 tronçons restaurés et 2 tronçons non restaurés), du niveau de pression subi par le cours d'eau sur le lit et les berges (niveaux actuels sur les tronçons non restaurés et avant restauration pour les tronçons restaurés jugés équivalents) et du caractère représentatif en terme de contexte morphologique des secteurs dans lesquels les travaux ont été réalisés.

Il s'agit donc d'une comparaison, à niveau de pression et contexte morphologique équivalents, de l'état écologique (évalué sur des critères descripteurs du milieu) de tronçons ayant ou non été restaurés. Les résultats sont présentés dans la figure page suivante avec un suivi photographique réalisé par le syndicat au droit de certains chantiers effectués.

Expertise de la diversité du milieu : analyse quantitative et semis-quantitative de paramètres descripteurs du milieu et comparaison sur des tronçons restaurés ou non et subissant un niveau de pression équivalent

Date de prospection	Cours d'eau	Localisation	Code tronçon	Longueur du tronçon parcouru (ml)	Travaux de restauration (pose de clôtures + plantation)
10/09/13	Le Bézo	Aval pont D8	Bz_1	155	OUI
10/09/13	Le Bézo	Chamron	Bz_2	105	OUI
10/09/13	Le Bézo	Chamron	Bz_3	136	NON
10/09/13	Le Chandonnet aval	Amont confluence	Ch_1	206	NON



Bz_1



Bz_2

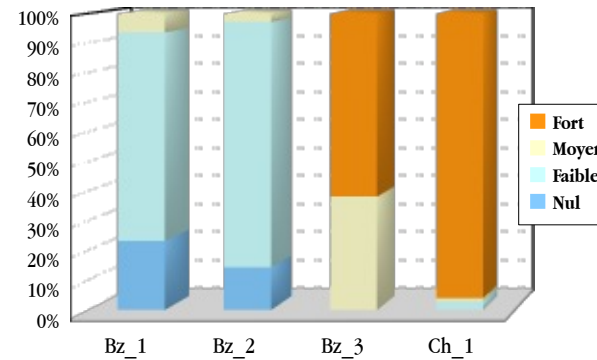


Bz_3

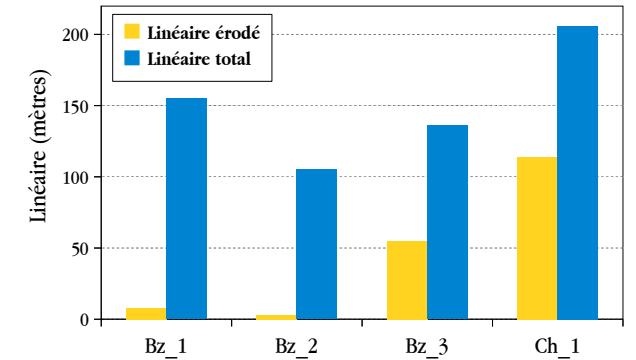


Ch_1

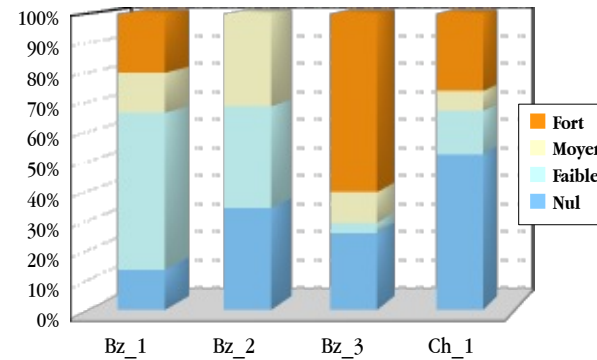
Erodabilité des berges



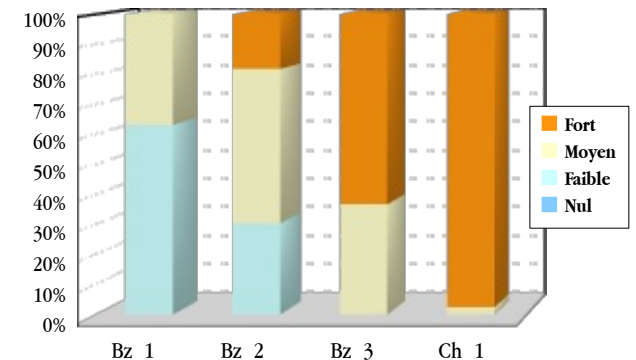
Linéaire érodé



Colmatage du substrat



Eclairement du lit



Habitat dominant en berge (% longueur)

- Blocs/ Ss-berges
- Racines/ débris ligneux
- Végétation (aquatique/ Surplombante)
- Substrat minéral/ berges nues

Tronçons restaurés

Tronçons non restaurés

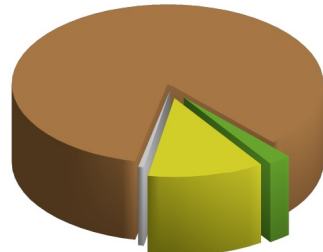


Figure 9 : Indicateur : E B11-000 → Expertise de la qualité physique des milieux

Source : CESAME 2013

Compte tenu des analyses conduites, nous pouvons effectuer les constats suivants :

- érodabilité des berges et linéaires érodés environ 10 fois inférieurs sur les tronçons restaurés,
- colmatage du substrat moyen à fort sur environ 30% du linéaire sur les tronçons restaurés contre 30% à 70% sur les tronçons non restaurés (intervention des facteurs pente et diversité des faciès d'écoulements),
- éclaircissement du lit considéré comme fort entre 0 et 30% du linéaire sur les tronçons restaurés contre 60% à plus de 90% sur les tronçons non restaurés,
- diversité et densité des habitats en berges très supérieures sur les tronçons restaurés,
- pas d'influence significative observée sur la diversité ou la nature des faciès d'écoulement (intervention des facteurs pente et altérations morphologiques globale de la continuité sédimentaire du lit et des berges).

L'expertise atteste donc de **la forte plus-value des actions** conduites sur la diversité écologique et l'ombrage du milieu. L'aboutissement des réalisations effectuées et le niveau de dégradation observés sur certains tronçons en amont des réalisations donnent aux chantiers une véritable dimension de **renaturation** qui va au delà de la « simple » protection de berge et/ou densification de ripisylve initialement envisagée.

Questions évaluatives associées

- ***L'action de restauration a-elle été suffisamment réalisée ?***
- ***La pose de clôture/abreuvoir/plantation est-elle utile pour l'atteinte du bon état ?***

Les constats présentés au-dessus attestent de la réussite des opérations et de la plus-value (dans les conditions de mise en œuvre observées) de ce type de chantier pour la restauration de l'état écologique des milieux.

Précisons toutefois que le gain écologique n'est pas strictement intrinsèque aux aménagements effectués. Il est en partie dépendant de la dynamique hydromorphologique naturelle du cours d'eau et des facteurs d'altération associés. Ainsi, sur les cours d'eau présentant de faibles hauteurs de berges et une bonne dynamique du point de vue des écoulements, le développement de la végétation permet la mise en place d'un gradient végétatif adapté et dynamique. La fonctionnalité et l'impact écologique des formations implantées seront amenés à augmenter au cours du temps avec la mise en place d'un équilibre naturel au fil des crues et des cycles biologiques (rafraichissement des formations, développement racinaires et propagation naturelle des espèces augmentant leur emprise sur le lit et donc la diversité des faciès d'écoulement et des habitats...).

A contrario, sur les cours d'eau recalibrés présentant une diversité et une dynamique plus faible du point de vue des écoulements et des hauteurs de berges plus importantes, la plus-value environnementale est principalement axée sur la récréation et la diversification de l'habitat en berge. Le système étant plus « statique », les opérations pourraient dans ce cas être judicieusement accompagnées de petits aménagements hydrauliques rustiques (blocs, petits risbermes ou épis...) de manière à être plus intégrées.

La pérennité (voire la faisabilité) de ces aménagements proches des berges est cependant à relativiser sur les cours d'eau plus larges aux plus fortes capacités d'ajustement ou les cours d'eau incisés présentant une ripisylve déconnectée. Une réflexion à plus grande échelle est à conduire où le rôle de la clôture (à positionner au delà des

emprises considérées dans le cadre des chantiers analysés ci-dessus) vise plus à protéger un espace de fonctionnalité écologique plus large que la ripisylve en elle-même.

Quel que soit le type de cours d'eau, la création d'une bande tampon dense et diversifiée constitue aussi un levier d'action efficace face aux problématiques de ruissellement, de pollution diffuse et de thermie observées sur les cours d'eau du Sornin. Il est de plus intéressant de constater que cette action est aussi identifiée comme pertinente du point de vue des usages associés à la ressource dans le cadre d'autres procédures.

Elle est en effet implicitement préconisée dans le cahier des charges de l'AOC bœuf de charolles (« Pour le bien-être des animaux, les baies (...) doivent être entretenus et représenter un minimum de cent mètres linéaires par hectare de surface toujours en herbe (STH). De même, les points d'eau naturels doivent être entretenus. ») et rendu obligatoire sur l'emprise du périmètre rapproché des forages de Charlieu (« le pâturage autorisé sera extensif (inférieur 2U.G.B/ha) et situé à une distance supérieure à 15m des berges du Sornin »).

Ces aménagements visent à diminuer le niveau de pression sur les berges (limiter le piétinement bovin et le sur-entretien des ripisylves). Leur pérennité et celle des résultats (et donc aussi celle de l'investissement public qui y est associé) nécessite, en absence d'acquisition foncière, un suivi et un entretien plus ou moins régulier ou un engagement des propriétaires sur le maintien des aménagements en l'état. La durabilité peut donc être remise en cause une fois l'échéance du conventionnement atteinte.

□ La restauration hydromorphologique de la traversée de Charlieu et les grandes érosions

Concernant les 2 tranches de travaux qui ont été réalisées dans le cadre de la restauration de la traversée de Charlieu, le SYMISOA a effectué un accompagnement du bureau d'études dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux et a assumé entièrement en régie la mise en œuvre des travaux de confortement de berges et de sécurisation du caisson végétalisé au droit du Camping de Charlieu. Ces aménagements réussis présentent à ce jour une bonne stabilité et un bon taux de reprise.



Figure 10 : Pose d'épis déflecteur et d'un lit plant et plançons au droit du camping de Charlieu

Source : SYMISOA

Concernant les grandes érosions, les études de détails ont mis en évidence la nécessité de revoir les préconisations initiales (mise en place de 4 km de protection de berge). Une approche plus globale concernant le fonctionnement morphologique du cours d'eau a au contraire mis en évidence la nécessité de laisser de l'espace à la rivière. Ce revirement en terme de stratégie d'aménagement du territoire a fait l'objet d'une présentation où près de 150 personnes ont assisté.

« Le regard des acteurs »

Les acteurs interrogés soulignent l'**exemplarité** des travaux conduits sur ce bassin (**qualité des aménagements et efficacité** sur le milieu) alors qu'ailleurs ce type d'aménagements peine parfois à être réalisé.

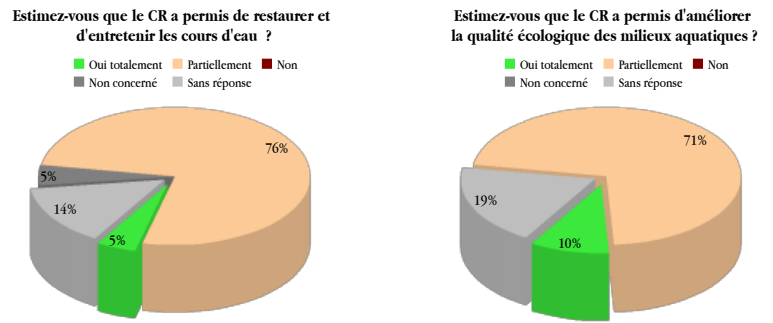


Figure 11 : Bilan des questionnaires directs menés dans le cadre des enquêtes (21 personnes)

Source : Source : AUTREMENT-DIT

“Sur le Bézo, j’étais sceptique sur la mise en défens par des clôtures. Mais les effets ont été visibles dès la première année (amélioration de la transparence, réduction du transport des fines, amélioration de la qualité des eaux...)”.

O. KARMALENGOS, ONEMA 71, le 9 janvier 2014

Parmi les bénéficiaires d'aménagements (plantation, clôtures et abreuvoirs), certains disent avoir vu une rivière "**métamorphosée**" après intervention (recréation d'une végétation, "propreté" de l'eau...).

«La rivière s’est métamorphosée depuis les travaux, c’est magnifique, on voit de la végétation de chaque côté alors qu’avant elle avait disparu, les agriculteurs avaient tout coupé. Depuis l’eau est plus propre. C’est bien pour la santé de nos bêtes et aussi pour l’eau potable à l’aval ».

B. LORTON, agriculteur à St Bonnet de Cray, le 6 février 2014

« C’est vraiment sur le terrain qu’on se rend compte des réalisations. Car quand on en parle, ça reste abstrait. Mais sur le Bézo, avec les abreuvoirs par exemple, le syndicat a utilisé des techniques vraiment appropriées et c’est bénéfique surtout quand on voit à quoi ça ressemblait avant et après »

P. VERCHERE, éleveur à St Igny de Roche, le 2 décembre 2013

Si pour la majorité des acteurs, ces aménagements ont été très positifs, certains riverains disent ne pas en mesurer réellement les impacts, d'autres étant réservés ou critiques sur les techniques et méthodes utilisées : retrait trop important des clôtures, utilisation d'espèces non adaptées au territoire, méthode de plantations inhabituelles... Selon eux, ces méthodes "nouvelles" ne sont pas appropriées et sont éloignées des pratiques locales.

Par ailleurs les objectifs d'intervention sur les cours d'eau (le pourquoi des travaux du SYMISOA) sont souvent mal compris ; certains estimant par exemple que l'ombrage créé par cette végétation plus abondante est préjudiciable à la rivière, d'autres voyant dans cette "forêt alluviale" une impossibilité d'accéder à la rivière ou une source de développement d'espèces non désirables comme le ragondin.

Les travaux conduits par le SYMISOA ne sont pas perçus dans ses multiples fonctions (gestion des érosions, amélioration de la qualité écologique...). Quand ils sont compris, ils ne le sont que partiellement, certains y voyant uniquement un objectif d'amélioration de la qualité, d'autres un moyen de consolider les berges, d'autres encore de recréer de la végétation sans en mesurer ses effets positifs.

Ces positionnements erronés ou partiels traduisent la diversité et la persistance des interprétations subjectives sur la « bonne » gestion de la rivière, de sa ripisylve et de ses berges. On mesure alors toute la difficulté de communiquer et les blocages potentiels pour changer les pratiques. Le manuel du riverain réalisé en 2013 par le SYMISOA a justement été créé pour aider à mieux comprendre les méthodes et finalités d'entretien et d'accompagner le changement de regards et de pratiques sur la rivière.

La partie consacrée à l'évaluation de la communication (cf dans chapitre 5 de ce présent rapport) détaillera davantage ce point.

Les riverains agriculteurs et non agriculteurs, qu'ils saluent ou non la qualité des travaux réalisés par le SYMISOA, s'interrogent sur le rapport coût/efficacité de ces opérations.

“Je ne sais pas combien les travaux ont coûté au syndicat, certainement beaucoup car ça a vraiment été bien fait. Mais est-ce que l'investissement engagé en vaut vraiment la chandelle ? Beaucoup d'argent a été investi mais pour quelle efficacité ?”

F. VERNAY Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014. a bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

Certains estiment le coût des travaux démesuré par rapport aux résultats obtenus. Ils considèrent que la priorité des dépenses publiques devrait être orientée sur d'autres domaines que la rivière ou l'environnement (donner la priorité à l'économique ou alors à l'entretien des chemins par exemple). Ces actions sur les rivières leur paraissent d'autant moins prioritaires qu'ils considèrent le territoire “en bonne santé environnementale” et qu'il n'a donc pas vraiment besoin d'interventions aussi coûteuses.

4.2.2. Des résultats sur les milieux et un suivi limités par les moyens disponibles

□ Les moyens humains

Le désengagement de certains partenaires financiers à l'issue de la première année du Contrat (Conseil Général de Saône-et-Loire et Conseil Régional de Bourgogne), le non renouvellement du contrat de l'animatrice agricole ainsi que les problèmes d'ordre humain inhérents au fonctionnement de l'équipe rivière (absentéisme, congés maladie et latence associé au renouvellement des contrats de travail) ont engendré un sous-effectif de la cellule rivière du SYMISOA ($\approx 50\%$ des effectifs initialement prévus). En outre, de nombreux temps associés à la préparation des chantiers, à l'organisation de la vie du Syndicat, à la formation des équipes ou encore à la mise en œuvre du suivi ont été sous-estimés dans le cadre du programme prévisionnel.

Ce sous-effectif s'est donc directement répercuté sur la conduite de certaines opérations comme le plan de gestion de la lutte contre la renouée du Japon qui n'a pu être mis en œuvre que très partiellement ainsi que l'entretien des ripisylves et des aménagements de berges qui a dû être conduit de manière sectorisée.



Figure 12 : Massif de renouée du Japon sur le Sornin aval et envasement d'un lit de plants et plançons par le Hseron

Source : CESAME 2013

Par ailleurs, le Contrat prévoyait la mise en place d'indicateurs de suivi (à définir en amont de la mise en œuvre des opérations). Compte tenu du manque de temps, les indicateurs inhérents aux travaux en rivière du volet B n'ont pas pu être mis en place d'où la difficulté d'évaluer l'efficacité de certaines actions. Soulignons toutefois qu'il convient d'être pragmatique dans la définition des indicateurs de suivi afin de ne pas passer trop de temps à évaluer sur la courte durée d'un Contrat (et donc avec un affichage incertain en termes de résultat) des actions dont les effets bénéfiques se ressentent à plus ou moins long terme et dont la pertinence du point de vue des milieux n'est pas à démontrer.

Questions évaluatives associées

En quoi le Contrat de rivière est-il compatible avec les schémas cadre (DCE, Grenelle...)?

Dans le cadre de la mise en place de leur politique de gestion des milieux aquatiques, les collectivités locales ont l'opportunité de contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Dès les phases d'élaboration, les acteurs du territoire ont souhaité s'orienter vers une politique de gestion intégrée de la ressource, préparée et validée en concertation avec l'État et ses services déconcentrés. Grâce aux diagnostics réalisés, les enjeux et les problématiques ont été affinés afin de proposer une déclinaison de mesures localisées permettant d'atteindre le bon état. C'est d'ailleurs cette démarche qui a permis à la procédure d'obtenir le label Contrat de Rivière, gage de sa cohérence avec les politiques de l'eau nationale et européenne (comité de bassin Loire-Bretagne du 30/11/2007).

L'analyse de l'efficacité des opérations conduites atteste de la plus-value apportée sur la qualité écologique des milieux. La réalisation de ces actions a d'ailleurs été en partie permise par la forte contribution financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 48%.

Cependant, bien que les actions portées par le Contrat de Rivière soient compatibles avec les schémas cadre de la politique de l'eau en France, les moyens mobilisables dans le cadre de cette procédure sont parfois limités sur certaines thématiques (voir au-dessous).

Les moyens juridiques du Syndicat sont-ils en adéquation avec les objectifs de gestion des milieux?

Les Contrats de Rivière sont des programmes de travaux qui n'ont pas de portée réglementaire. Cependant, les actions programmées sur domaine privés et reconnues d'intérêt général font l'objet d'une DIG (dossier de Déclaration d'Intérêt Général) couplée à une procédure d'enquête publique validée par la publication d'un arrêté préfectoral.

Sur le terrain, des conventions sont passées avec les propriétaires riverains pour préciser les modalités de mise en œuvre (et éventuellement d'entretien) des actions inscrites à la DIG. La DIG impose aux riverains une servitude de passage pour la réalisation des travaux et les conventions précisent (pour les propriétaires qui acceptent de les signer...) les modalités d'entretien des aménagements posés⁵.

Cependant, la DIG et les conventions qui en découlent ont une durée limitée dans le temps. Une fois la période de validité achevée, si une nouvelle DIG n'est pas remise en place, les propriétaires se trouvent désengagés de leur responsabilités éventuelles et la collectivité n'est plus légitime pour intervenir avec des deniers publics pour entretenir les ouvrages. Les aménagements de berges effectués massivement par le SYMISOA (réimplantation de ripisylve et pose de clôtures) nécessitent, en absence d'acquisition foncière, un suivi et un entretien plus ou moins régulier ou un engagement des propriétaires sur le maintien des aménagements en l'état. **Leur pérennité et celle des résultats (et donc aussi celle de l'investissement public qui y est associé) peuvent donc être remise en cause une fois le Contrat de Rivière terminé.** A noter que les associations de pêche rencontrées dans le cadre de l'étude bilan déplorent que le syndicat n'ait pas plus de pouvoir juridique pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau.

En outre, un certain nombre d'actions (assainissement, plans d'eau, zones humides, pollution agricole diffuse...) restent basées sur le volontariat ou la volonté du maître d'ouvrage concerné de les réaliser en priorité. La mission portée par le Contrat de Rivière reste donc une mission de sensibilisation aux résultats incertains concernant l'atteinte du bon état écologique.

⁵ Toute contribution financière imposée par les travaux aux propriétaires privés sont clairement détaillées dans le dossier de DIG.



Si certains acteurs (associations de pêche ou riverains) déplorent le manque de poids juridique du syndicat, tous les élus s'accordent pour dire que le SYMISOA n'a pas vocation à réglementer et qu'il ne peut rien imposer. Ils estiment que le Syndicat doit justement conserver son rôle de conseils, de dialogue et ne doit pas jouer un rôle de sanctions.

« Le Syndicat ne peut pas faire les travaux sans autorisation/ conventionnement avec les propriétaires. Il n'est pas la police de l'eau »

R. LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 3 déc. 2013

« Le syndicat joue un rôle de conseils et ne doit pas être un gendarme »

B. ODIN, délégué de la CC du Pays Clayettois au SYMISOA, le 10 janvier 2014

4.2.3. Bilan concernant l'atteinte des objectifs

Le bilan concernant l'atteinte des objectifs de gestion des milieux initialement définis est repris ci-dessous :

Thématiques	Enjeux/problématiques initialement identifiés et objectif associés	Remarque / évolution de l'état depuis 2005 et moyens mis en œuvre
État écologique des milieux	<p>Forte érosion de berges</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT <p>Stratégie de gestion définie dans le cadre d'une étude spécifique, travaux reporté à un futur Contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> Complément de diagnostic sur les grandes érosions et définition d'une stratégie de gestion Planification de la restauration de la traversée de Charlieu (validation des avants projets détaillés) Mise en défens d'une grande partie du linéaire du Bézo médian et aval (9 km) et programmation sur le Chandonnet (13 km dont 2 réalisés). → Pose de 47 km de clôture et de 90 abreuvoirs. Réalisation d'un suivi surfacique des massifs de renouée sur les linéaires concernés par la restauration de ripisylve. Espèce a priori absente sur le Bézo. Élimination à venir dans le cadre des opérations en cours sur le Chandonnet. Mise en place d'une charte de gestion forestière en cours sur le Haut-Beaujolais. Mise en défens d'une grande partie du linéaire du Bézo médian et aval (7km) et programmation sur le Chandonnet (13 km dont 2 réalisés). → Pose de 47 km de clôture avec restauration de ripisylve et pose de 90 abreuvoirs (Bézo, Chandonnet, axe Sornin) Aménagement de 3 ouvrages et étude technique terminée pour 7 autres (aménagement à venir ou à programmer : réouverture de 10 à 30 km de cours d'eau. Suivi piscicole sur 20 stations permettant une connaissance fine des populations. Forte dynamique de propagation des écrevisses invasives constatée. Organisation de groupes de travail avec les services de l'État concernant la problématique des prises d'eau et des plans d'eau. Embauche d'un temps plein sur 2014 pour établir un inventaire précis et définir une stratégie de gestion
	<p>Plus de 55% des berges sans ou quasiment sans ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau OBJECTIF ATTEINT <p>Objectif pleinement atteint sur les secteurs ayant fait l'objet d'une restauration et de mise en défens de cours d'eau</p>	
	<p>Présence de foyer de renouée du Japon et d'espèces indésirables en bordure de cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau OBJECTIF NON ATTEINT <p>Pas de mise en place du plan de gestion des espèces invasives à l'échelle du BV. Les chantiers de mise en défens et de récréation de ripisylve contribuent cependant à limiter les possibilités d'expansion de l'espèce.</p>	
	<p>Recul des populations salmonicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les berges et le lit des cours d'eau OBJECTIF ATTEINT <p>Objectif pleinement atteint sur les secteurs ayant fait l'objet d'une restauration et de mise en défens de cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire l'impact hydrologique des prises d'eau et des plans d'eau OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT <p>Prise en compte sur les ouvrages aménagés ou en cours d'aménagement Pas d'action sur les plans d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer la continuité écologique des cours d'eau OBJECTIF ATTEINT <p>Objectif considéré comme pleinement atteint car l'ensemble des ouvrages diagnostiqués ne relevant pas d'un usage (et donc d'une maîtrise d'ouvrage) strictement privés seront à priori aménagés d'ici 2015 (hormis le SB119 ou un petit complément d'étude est à prévoir).</p>	
	<p>Dégradation de l'intérêt fonctionnel et patrimoniale des zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver et restaurer les zones humides prioritaires OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT <p>Stratégie de gestion non définie, inventaire en cours</p>	

Tableau 3 : Enjeux de territoire – thématique écologie des milieux

Source : CESAME

4.3. LA RESSOURCE EN EAU

4.3.1. Une implication du syndicat sur la question de l'eau potable

Le syndicat a pris en charge au titre de la cohérence hydrographique (nombreux prélèvements en eau de surface) et des conclusions de l'étude ressource, **une étude prospective sur les besoins en eau** aboutissant à des propositions pragmatiques concernant la sécurisation des usages. Ce positionnement du syndicat comme interlocuteur « rivière » et « usages associés à la rivière », a permis rapidement de prendre en compte les milieux dans le cadre des propositions de gestion et donc une plus grande concordance des politiques territoriales sur le bassin versant.

Cependant, bien que les prélèvements inter-usages (*indicateur : P/R B3-224*) soient enregistrés comme étant en légère baisse depuis 2005, les actions conduites n'ont pas été de nature à modifier voire réorganiser uniquement ces prélèvements. Le niveau de pression sur les secteurs considérés (analysé sur l'hydrologie, pas de donnée sur les débits minimums biologiques) est donc identique à celui avant Contrat de Rivière.

« Le regard des acteurs »

La question de la ressource quantitative en eau n'apparaît pas prioritaire aux yeux des acteurs locaux. A la différence des thèmes de l'entretien des cours d'eau, de la gestion des inondations (cf point traité dans la partie suivante), la ressource en eau et sa disponibilité ne constituent pas un enjeu majeur sur le territoire pour les élus et autres acteurs locaux.

“On ne pense pas dans nos régions qu'on risque d'avoir un jour moins d'eau car on a de l'eau partout”

B. ODIN *maire de la Chapelle sous-Dun.*

Estimez-vous que le CR a permis de gérer durablement la ressource en eau pour l'AEP notamment ??

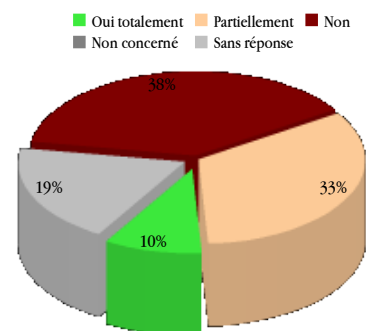


Figure 13 : Bilan des questionnaires directs menés dans le cadre des enquêtes (21 personnes)

Source : AUTREMENT-DIT

Bien que jugée non prioritaire, la question de la ressource en eau semble toutefois importante pour certains élus qui estiment déjà intégrer cette question dans leurs politiques locales à travers notamment la protection des périmètres de captages, la distribution/sécurisation (interconnexion), le renouvellement des canalisations d'eau potable et des stations de pompes qui ne sont plus aux normes...

« On associe l'eau et l'assainissement, l'eau avec la question des inondations mais également l'eau en tant que ressource »

R. LAPALLUS président du SYMISOA et du Comité de rivière, el 3 décembre 2013

« Le SCOT prend en compte la question de la ressource en eau, quand il y en a trop mais aussi pas assez »

P. POINTET, Pdt CC Charlieu-Belmont

« Sur certains bassins, on ne se posait pas la question, on a avait l'impression qu'il n'y avait pas de problème. Et justement l'étude a montré qu'il y avait des tensions sur la ressource »

N. CHAVEROT, Conseil général 69.

« Il faudrait peut-être avoir une approche plus large que le seul périmètre du bassin du Sornin pour savoir d'où vient l'eau et sa fragilité possible ».

F. REVEL, DDT7

Pour rappel, aucune action n'a été réalisée sur les plan d'eau et la mise en conformité des prises d'eau (action relevant plus du règlementaire).

4.3.2. Bilan concernant l'atteinte des objectifs

Le bilan concernant l'atteinte des objectifs sur la ressource est repris ci-dessous :

Thématiques	Enjeux/problématiques initialement identifiés et objectif associés	Remarque / évolution de l'état depuis 2005 et moyens mis en œuvre
Ressource en eau	<p>Déficit apport/prélèvement sur la Genette, le Bézo et les Equetteries</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact hydrologique des prises d'eau et des plans d'eau OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT <p>Prise en compte sur les ouvrages aménagés ou en cours d'aménagement Pas d'action sur les plans d'eau</p> <p>Déficit apport/prélèvement sur le Botoret et le Pontbrenon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la ressource AEP et préserver les têtes de bassin versant OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT <p>Étude prospective et concertation avec les acteurs réalisée mais pas de modification majeure du niveau de pression sur l'amont.</p> <p>Méconnaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le débit des cours d'eau OBJECTIF ATTEINT <p>Réseau de suivi mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de groupes de travail avec les services de l'État concernant la problématique des prises d'eau et des plans d'eau • Réalisation d'une étude prospective AEP à l'échelle du bassin versant • Campagne de sensibilisation à la démarche portée par le Contrat de Rivière • Installation de 3 stations de suivi hydrologique pour améliorer le suivi hydrologique (Sornin à la Chapelle-sous-Dun et à Chateauneuf et Botoret à Tancon)

Tableau 4 : Enjeux de territoire – thématique ressource en eau

Source : CESAME

4.4. LES INONDATIONS

4.4.1. Une politique de gestion des inondations mal comprise malgré les efforts de communication

Pour rappel, lors des phases de concertation et de rendu des études préalables, les actions structurantes de réduction de l'aléa (ex : pose de digues) n'ont pas été retenues pour des raisons de rapport coût/bénéfice.

La stratégie de gestion des inondation retenue dans le contrat s'est donc orientée sur une politique de prévention et de communication favorisant la responsabilisation de tous les acteurs : proposition d'adaptation du bâti au risque inondation via la réalisation de diagnostic de vulnérabilité, travaux de sécurisation sur les bâtiments publics et privés et sensibilisation pour développer la culture du risque (pose de repère de crues, guide pratique sur les inondations...).

Étant donné les taux d'engagement en terme de diagnostic (40% des enjeux (personnes et biens exposés) dont la plupart sont des enjeux forts, ce qui est important pour une démarche basée sur le volontariat) on peut considérer l'action comme réussie par rapport aux objectifs initialement fixés.

Cependant, pratiquement aucun travaux de sécurisation n'a été réalisé que ce soit sur Charlieu où sur Chauffailles (*indicateur : R B2-360*). Ces actions, comme les travaux programmés dans le cadre de la restauration de la traversée de Charlieu, ne sont pas de nature à modifier l'enveloppe des zones inondables.

Le regard des acteurs

La politique de gestion des inondations conduite dans le cadre du Contrat de rivière (cf ci-dessus) semble être appréhendée différemment mais surtout interprétée parfois de manière erronée au regard des réalisations effectives. En effet, l'ensemble des acteurs estiment que le Contrat a permis de gérer l'inondation, laissant penser qu'un gros travail en la matière a été réalisé puisque ce thème était le déclencheur du Contrat de Rivière. Rappelons en effet que ce sont les inondations de 2003 et de 2005 qui ont relancé la démarche du Contrat de Rivière en sommeil à l'époque depuis 1998.

Quand on interroge les acteurs, beaucoup disent en effet que le contrat a permis de gérer des travaux d'urgence à l'aval pour protéger Charlieu contre les inondations.

Estimez-vous que le CR a permis de gérer le risque inondation ?

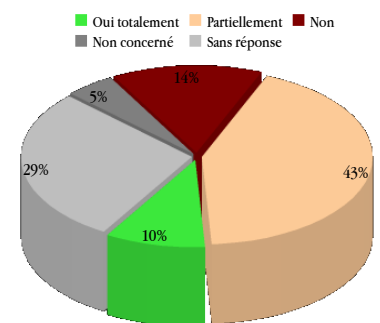


Figure 14 : Bilan des questionnaires directs menés dans le cadre des enquêtes (21 personnes)

Source : AUTREMENT-DIT

« Le bilan est positif pour le SYMISOA. Initialement il y avait de gros problèmes d'inondations à régler sur Charlieu, c'était normal d'intervenir sur ces communes de l'aval et d'aider Charlieu en priorité ».

B. ODIN, maire de la Chapelle sous-Dun

Les travaux sur le seuil des pompiers, bien que n'ayant pas été présentés par le SYMISOA comme ouvrage de protection contre les inondations (cf contenu des différents bulletins d'information notamment, articles de presse et compte rendus des réunions de conseils syndicaux...) sont perçus comme des travaux conduits pour limiter le risque.

Beaucoup d'élus estiment ainsi que le Contrat a porté ses fruits car *"il a permis de conduire des travaux de réduction du risque inondation sur le seuil des pompiers, au pont de pierre, ainsi que les travaux d'entretien avec réduction des embâcles... qui ont limité la montée des eaux par rapport aux années précédentes."* Ils estiment également que *"L'information qui pourra être mobilisée via les échelles de mesure mises en place constitue également un moyen de prévision intéressant. Cela permettra d'apporter une réactivité en cas d'événements"*.

Il semblerait ainsi perdurer dans l'inconscient collectif que, puisque le Contrat de Rivière existe, puisqu'il a été impulsé par la question des inondations, le SYMISOA a mis en œuvre tous les moyens pour traiter de la question du risque.

Il est en effet significatif d'entendre certains riverains dire *"être très satisfaits des travaux conduits par le SYMISOA en matière de protection contre les inondations"*, de sentir *"protégés contre les inondations grâce au Contrat et aux travaux"* sans pouvoir réellement expliquer ou comprendre justement quels types de travaux ont été réalisés.

Certains autres riverains à l'inverse considèrent que *« le Contrat de Rivière du Sornin n'a rien apporté de significatif aux particuliers en termes de gestion des inondations »*.

Pour ces riverains, aucune action du Contrat de Rivière Sornin n'a permis de protéger les populations : l'aménagement du seuil des pompiers n'a aucune incidence sur le débit du Sornin et donc sur la protection contre les inondations, les diagnostics de réduction de la vulnérabilité n'ont eu aucun impact puisqu'aucun travaux (ou très peu) ont été conduits.

Les propos de certains riverains montrent tout le paradoxe de la culture du risque : les habitants se désintéresseraient des inondations *"Les gens ici ne sont pas vraiment sensibles au risque inondation (...) ils ne sont pas intéressés pour faire des travaux. Pour eux, ça ne vaut pas le coût"* mais paradoxalement réclameraient plus de protection de la part de la collectivité.

"Aujourd'hui face au traumatisme vécu en 2005, les gens ne sont pas rassurés ni satisfaits sur la gestion du risque inondations !"

La communication sur le risque (guide, plaques repères de crues...) semble avoir faiblement fonctionné. Les élus interrogés souhaitent que cette culture du risque soit poursuivie et davantage développée dans le prochain contrat : estimant que la mémoire des crues s'estompe très vite mais aussi que parce que le SYMISOA intervient, les populations peuvent se sentir à tort protégées alors *"qu'aucune commune exposée n'est aujourd'hui à l'abri des inondations et que le risque existe toujours"*.

4.4.2. Bilan concernant l'atteinte des objectifs initialement définis

Le bilan concernant l'atteinte des objectifs sur les inondations est repris ci-dessous :

Thématiques	Enjeux/problématiques initialement identifiés et objectif associés	Remarque / évolution de l'état depuis 2005 et moyens mis en œuvre
<i>Inondation</i>	<p>Mieux faire connaître le risque NON ATTEINT Les perceptions des personnes auditées font état d'une incompréhension des actions qui ont été conduites et une méconnaissance des risques résiduels.</p> <p>Favoriser les conditions d'écoulement dans les zones vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> Restaurer localement la section d'écoulement OBJECTIF ATTEINT <p>Réduire les enjeux humains et économiques exposés aux crues</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable Équipement des habitations pour réduire la vulnérabilité OBJECTIF TRÈS PARTIELLEMENT ATTEINT <p>Taux de diagnostic effectués très positif pour une démarche volontaire mais pratiquement aucun équipement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étude inondation effectuée dans le cadre des études préalables Pose de repères de crue Édition d'un bulletin de sensibilisation au risque inondation Installation de 3 stations de suivi hydrologique permettant la mise en place d'une veille des niveaux d'eau (Sornin à la Chapelle-sous-Dun et à Châteauneuf et Botoret à Tancon) Résorption des points noirs identifiés dans le premier Contrat (arasement ou suivi d'attérissements limitant la capacité du chenal sur des points stratégiques : Charlieu, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Belleroche) et mise en dépôt dans des zones en déficit sédimentaire Campagne de sensibilisation à la démarche portée par le Contrat de Rivière Diagnostic gratuit individuel des bâtiments en zones inondables et aide à l'équipement. Diagnostic recouvrant 40% des enjeux totaux et la plupart des enjeux forts.

Tableau 5 : Enjeux de territoire – thématique inondation

Source : CESAME

4.5. SYNTHÈSE SUR LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DES ACTIONS CONDUITES

Synthèse - Points forts

- ↻ *Un bilan mitigé en terme de qualité de l'eau mais un positionnement du Syndicat sur l'ensemble des problématiques (pollution agricole diffuse, pollution domestique, industrielle) avec des améliorations pressenties sur de nombreux tronçons.*
- ↻ *Une politique d'intervention fortement axée sur l'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau avec des temps de concertation importants pour partager les modalités de mise en œuvre des actions conduites (action sur les grandes érosions et la mise en défens de cours d'eau).*
- ↻ *Des résultats **exemplaires** sur les chantiers de mise en défens de cours d'eau avec une plus-value écologique forte sur de grands linéaires.*
- ↻ *Un portage par le Syndicat de l'étude prospective et sécurisation AEP qui a permis d'intégrer en amont la question des milieux aquatiques et d'assurer une cohérence des objectifs dans le cadre de futures politiques territoriales.*

Synthèse - Points problématiques

- ↻ *Un manque de priorisation des actions du volet A avec des résultats mitigés en termes de qualité des eaux qui traduisent des limites de l'outil Contrat de Rivière et des politiques de financement de ces actions.*
- ↻ *Une interrogation sur la durabilité des aménagements sur l'action de mise en défens de cours d'eau et sur la stratégie à adopter dans une perspective du second Contrat de Rivière.*
- ↻ *Une vision parfois erronée de la politique de gestion des inondations, laissant croire à tort d'être protégés ou au contraire donnant l'impression que le Contrat n'a pas été efficace en la matière.*
- ↻ *Une stratégie qui a concentré l'ensemble des opérations de restauration ambitieuses sur l'aval des bassins versants.*
- ↻ *Pas de diminution du niveau de pression sur la ressource en eau.*
- ↻ *Peu d'actions et de suivi sur les espèces invasives par manque de moyens humains. Une dégradation constatée de la situation initiale.*

5. LA COMMUNICATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

5.1. ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le plan de communication du Contrat de Rivière Sornin a été élaboré dans le cadre des études préalables au Contrat de Rivière Sornin entre 2005 et 2006. Ce plan a été construit à partir d'enquêtes de terrains et de rencontres avec les différents acteurs locaux pour décrypter les attentes et définir une stratégie de communication "sur mesure" adapté aux besoins du SYMISOA.

5 groupes thématiques avaient été organisés à l'automne 2005 (restauration et entretien, ressource en eau, risque inondation, qualité des eaux et patrimoine naturel et paysager) mobilisant dans chacun des élus, des partenaires techniques et financiers, des agriculteurs, des riverains...

Le plan de communication a proposé une stratégie et des outils de communication à conduire pendant toute la durée du Contrat selon la déclinaison suivante.






Plan de communication – Contrat de Rivière Sornin – novembre 2006- Autrement Dit



Enjeux /Problématiques rencontrés	Objectifs	Actions
Le Contrat a besoin d'être animé et suivi.	Animer le Contrat de Rivière Sornin Établir un suivi-bilan du Contrat	C1-1 Mise en place de l'équipe du Syndicat C1-2 Établir un suivi- bilan du Contrat
<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'instaurer un travail de communication et de sensibilisation pour faire évoluer les pratiques et mieux valoriser les actions du Contrat. Besoin de proposer aux élus des outils d'accompagnement et d'aide à la décision. 	Mettre en place des actions de communication	C2-1 Élaboration d'un bulletin d'information C2-2 Conception d'une pochette de « fiches pratiques » pour les élus C2-3 Communication d'image à travers des événementiels C2-4 Création de panneaux de chantier explicatifs C2-5 Réalisation de supports de communication (plaquettes, guide du riverain...) C2-6 Enraciner la culture du risque (guide, exposition...) C2-7 Mise en place de repères de crue C2-8 Sensibilisation des scolaires à la rivière C2-9 Animation de la concertation avec les administrations C2-10 Collaboration avec les professionnels du tourisme C2-11 Réalisation d'un livre ou d'un film sur le Sornin



5.1.1. Évaluation des outils de communication programmés et mis en œuvre dans le Contrat de Rivière Sornin



Évaluation des outils de communication programmés et mis en œuvre dans le Contrat de Rivière Sornin


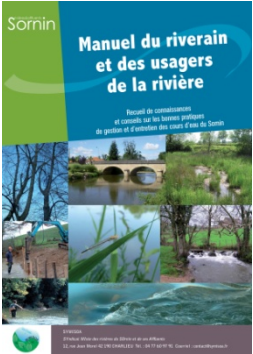
Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts + Atteinte des objectifs	Points faibles - Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs
Opérations de communication renouvelées pendant toute la durée du Contrat						
2009-2013	Communication presse				Articles axés sur les réunions publiques + travaux	
2009 à 2013	<p style="text-align: center;">Bulletins d'information "Le Courrier du Sornin"</p> 	C2-1	Élus Partenaires techniques Riverains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer sur les réalisations et projets du Contrat et SYMISOA ("faire savoir que les choses avancent") ▪ Fil conducteur lien de communication entre les multiples acteurs. 	<p style="text-align: center;">Indicateurs : taux de satisfaction par retours aux élus et par coupons réponses insérés dans les bulletins.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif de parution annuelle quasi atteinte (sauf en 2012). 4 exemplaires en 5 ans. ▪ Diversité des thèmes abordés relatant année par année la vie du Contrat : (cf phase 3 descriptif du contenu des 4 bulletins). ▪ Retours / analyse des perceptions d'acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Bon retour. Support rapide à lire (4 pages). - C'est essentiellement par cet outil que les riverains se disent informés ("J'ai vu dans leur bulletin qu'ils avaient fait des travaux"). - Efficacité du mode de distribution par les élus auprès des riverains + mise à disposition dans les mairies. Bonne couverture car les riverains ne disent pas avoir été oubliés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté d'évaluer l'outil sur la base des indicateurs définis en 2008 dans le Contrat. Les coupons retours n'ont pas été mis en place. ▪ Difficulté d'évaluer objectivement l'impact des bulletins sur les changements de pratiques malgré les efforts de pédagogie fournis dans les bulletins : sensibilisation aux rôles de la ripisylve, à l'importance de restaurer et de préserver les rivières et les milieux humides pour leur "services rendus" ▪ Retours / analyse des perceptions d'acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Les élus, "baromètres" des perceptions des habitants, ont le sentiment que "malgré les outils de communication mis en place, l'information a du mal à passer".



Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts  Atteinte des objectifs	Points faibles  Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs
2009-2013	Événementiels (réunions publiques, sorties terrain, rencontres ...)	C2-3	Élus Riverains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser l'ensemble des usagers et riverains au fonctionnement des milieux aquatiques ▪ Encourager et faciliter l'implication des acteurs locaux dans le Contrat. ▪ Valoriser le travail réalisé dans le cadre du Contrat 	<p style="text-align: center;">Indicateurs : taux de participation aux événements</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif de 1 réunion publique / an atteint ▪ Objectif de 1 sortie terrain avec élus, agriculteurs / an atteint. ▪ Objectif d'un événementiel signature du Contrat atteint ▪ Échanges d'expérience avec d'autres bassins versants (le Lez dans la Drôme...). ▪ Taux de participation relativement élevé (jusqu'à 100 participants) 	
2011 à 2013	Programme de sensibilisation auprès des scolaires	C2-8	Scolaires (priorité aux classes élémentaires mais ouverture aux maternelles et collège)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les rivières du bassin versant ▪ Sensibiliser à des pratiques respectueuses 	<p style="text-align: center;">Indicateurs : à définir avec les enseignants et les animateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif temporel quasi atteint puisque cette action prévue à mi-parcours du Contrat a démarré en 2011 avec en 2010 des premières actions de sensibilisation (visite de la station d'épuration de St Denis organisée par le SYMISOA pour la classe de CP de l'école de St Denis) ▪ 14 écoles /an étaient visées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 en ont bénéficié en 2011/2012 (30 classes) ▪ 11 en 2012-2013 (25 classes) soit au total 23 écoles. L'objectif initial du Contrat est donc quasi atteint. ▪ Fiche évaluation mise en place par le SYMISOA et le prestataire pour améliorer les pratiques pédagogiques. ▪ <i>Retours / analyse des perceptions d'acteurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Bon retour de la part des enseignants : utilisation à bon escient du matériel pédagogique (maquette) et visites sur sites très appréciées des enfants. "<i>Sensibilisation à la rivière = idée géniale du SYMISOA</i>" - Bonne adaptation aux différents publics cibles - Nécessité de poursuivre l'animation en classe par les enseignants après le passage de l'animateur pour ancrer cette pédagogie. - Accueil très positif. Renouvellement demandé par les enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Retours / analyse des perceptions d'acteurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'évaluer les impacts à court terme de cette sensibilisation auprès des enfants. - Pour certains enseignants, organisation terrain difficile. - Manque d'adaptation de l'animation en fonction de la tranche d'âge.

Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts + <i>Atteinte des objectifs</i>	Points faibles - <i>Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs</i>
	<p style="text-align: center;">Panneaux de chantiers explicatifs</p> 	C2-4	Riverains Populations locales	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Communiquer et sensibiliser 	<p>Indicateurs : impacts (visibilité, compréhension) mesurés par retours adressés aux élus + technicien</p> <ul style="list-style-type: none"> Sans pouvoir réellement mesurer l'impact direct de ces panneaux, leur présence a le mérite de faire savoir que des travaux sont en cours, d'expliquer les objectifs d'intervention et les effets attendus sur le milieu. Ils ont également permis de faire de faire connaître l'existence du SYMISOA. 	
Opérations de communication ponctuelles						
2010	<p style="text-align: center;">Repères de crues</p> 	C2-7	Riverains + habitants du bassin	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la mémoire des crues par la présence de repères physiques Disposer de repères physiques pour l'aménagement de bâtiments situés en zones inondables 	<p>Indicateurs : avancement</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectif atteint : 19 plaques posées / 20 de prévues dans le contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> Impossibilité de mesurer l'impact de ces plaques sur la culture du risque. Les acteurs interrogés semblent ne pas particulièrement les avoir remarquées.

Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts + <i>Atteinte des objectifs</i>	Points faibles - <i>Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs</i>
2010-2011	<p style="text-align: center;">Charte de bonne gestion des plans d'eau</p> 	Non prévu dans le Contrat	Propriétaires d'étangs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les propriétaires à l'impact de leurs étangs sur les cours d'eau. ▪ Les informer sur la réglementation et notamment la pratique de vidange 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil non prévu dans le Contrat mais créé en réponse à un besoin de sensibiliser et d'associer les propriétaires des plans d'eau. ▪ Compte tenu de la difficulté de travailler sur cette problématique, le SYMISOA a fait le choix de communiquer avant de mettre en œuvre des actions concrètes sur les étangs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impossibilité de mesurer la réelle appropriation de cet outil par les propriétaires. ▪ Ce document devra continuer à vivre dans le prochain contrat et pourra notamment être utilisé par les élus des communes sur lesquelles la problématique des étangs est la plus prégnante (sur La Genette).
	<p style="text-align: center;">Panneaux d'exposition</p> 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil non prévu dans le Contrat mais créé à l'occasion de manifestations telles que la foire agricoles de St Christophe en septembre 2010 et septembre 2011. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'outil panneaux mais surtout la présence du Syndicat à l'occasion des foires agricoles ne semblent pas avoir eu un réel impact : peu de visites ou de demandes d'information. La présence du SYMISOA semblait un peu "décalée" dans ce type de manifestation.

Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts + <i>Atteinte des objectifs</i>	Points faibles - <i>Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs</i>
	<p>Pochette de fiches pratiques à l'attention des élus (12 fiches – voir description dans rapport phase 3)</p> 	C2-2	Élus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner des outils simples et rapides (fiches) pour comprendre la gestion de l'eau. ▪ Outil d'aide / conseils pour la gestion de crise (savoir qui appeler pour la gestion d'une pollution par exemple..). 	<p>Indicateurs : Modalités et fréquence d'utilisation des fiches</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil évolutif (facilité d'actualisation et de réimpression d'une seule fiche) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul le Président a dit utiliser ces fiches donc difficulté d'évaluer la réelle utilisation des ces fiches par les élus et leur fréquence d'utilisation.
2011	<p>Plaquette zones humides</p> 	C2-5	Élus Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser à la présence des zones humides, à leurs fonctionnalités et leur nécessaire préservation. 	<p>Indicateurs : évaluation des changements de perceptions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaquette synthétique qui met en évidence les points essentiels à retenir. 	<p>Impossibilité d'évaluer l'impact de cette communication sur les changements de pratiques sur les zones humides</p>

Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts + <i>Atteinte des objectifs</i>	Points faibles - <i>Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs</i>
2011	<p>Guide inondation</p>  <p>Apprendre à vivre avec les inondations</p> <p>Guide pratique à l'attention des habitants du bassin versant du Somrin</p>	C2-6	<p>Populations en général et en particulier celle exposées aux inondations</p> <p>Élus</p>	<p>▪ Sensibiliser à la présence du risque inondation sur le territoire et aux gestes de prévention : comportements à adopter avant l'inondation, pendant la crise et après</p>	<p>▪ Document complet créé dans l'esprit et l'utilisation de l'outil DICRIM (<i>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</i>)</p>	<p>▪ Pas de retours mesurables</p>
2013	<p>Manuel du Riverain</p>  <p>Manuel du riverain et des usagers de la rivière</p> <p>Recueil de connaissances et conseils aux usagers profanes de jardins et d'espaces aux côtés d'un Du Somrin</p>	C2-5	<p>Riverains</p> <p>Élus</p>	<p>Changer les pratiques d'entretien</p> <p>Mieux faire comprendre le fonctionnement des rivières</p>	<p>▪ Outil utilisé en complément du travail de concertation mené par le technicien de rivière sur le terrain auprès des riverains. .</p> <p>▪ Pas suffisamment de recul pour évaluer son efficacité mais outil, qui dès sa parution, a été très apprécié.</p> <p>▪ Envisager une diffusion allégée sous forme de fiches (extraction de certaines parties du manuel)</p>	
Opérations de communication en cours						
2013	<p>Site Internet du SYMISOA</p>		<p>Tous publics</p>		<p>▪ 2006 : pas de souhait de création d'un site Internet. (diffusion info via les sites des collectivités)</p> <p>▪ Mais le besoin de disposer d'un site s'est fait ressortir par l'équipe administrative et technique du SYMISOA. La création d'un site Internet dédié au SYMISOA, au SONRIN et à ses rivières a été amorcée en 2013 (http://www.rivieresornin.fr)</p>	

Année	Outils	Réf. Action du Contrat	Cibles	Objectifs	Points forts  <i>Atteinte des objectifs</i>	Points faibles  <i>Atteinte partielle ou non atteinte des objectifs</i>
2014	Film sur le Sornin		Tous publics	Mieux faire connaître le Sornin	<p>La conception d'un film de 15 mn sur le Sornin, projet ambitieux et inhabituel sur ce type de bassin</p> <p>Un travail de collaboration entre le SYMISOA et le lycée Jérémie de la Rue à Charlieu – section cinéma option arts visuels</p>	

90 % des actions de communication programmées au Contrat de Rivière ont été réalisées. Seules **quelques actions de communication n'ont pas été conduites** :

- la **plaquette à destination des industriels** prévus dans l'action C2-5 "*Réaliser des outils de communication pour sensibiliser et éduquer à la préservation des milieux aquatiques*". Vu le caractère non prioritaire de cette question et la faible présence des industriels sur le bassin, le SYMISOA n'a pas souhaité réaliser cet outil de communication mais intervenir au cas pas cas pour des conseils auprès des industriels.
- **L'exposition itinérante sur les inondations du Sornin** prévue dans l'action C2-6 "*Développer et enraciner la culture du risque*" n'a pas été mise en œuvre non plus, notamment pour des raisons de temps mais surtout par manque de documents d'archives disponibles.

Quelques actions de communication non prévues au Contrat ont été réalisées par le SYMISOA (Charte de bonne gestion des plans d'eau, panneaux d'exposition...). Ils ont souvent été créés en fonction des besoins ressentis. A noter cependant qu'hormis ces quelques outils supplémentaires, le plan de communication, anticipé en amont de la démarche a répondu aux besoins de communication puisque les grands axes stratégiques proposés et les outils de communication associés ont été majoritairement réalisés.

5.1.2. Conclusions / Synthèse de l'évaluation de la communication/animation dans le Contrat de Rivière Sornin

L'analyse des points forts et des points faibles des outils de communication mis en place (cf précédemment) ainsi que le retour de perceptions des différents acteurs (cf Rapport phase 3) permettent d'évaluer la communication mise en place dans le Contrat de rivière du Sornin, ses impacts c'est-à-dire son efficacité au regard des objectifs et résultats obtenus et le taux de satisfaction des cibles visées.

- ❑ **Une volonté active de communiquer et une capacité du SYMISOA à savoir s'y investir durablement pour donner au volet C autant de place qu'aux autres volets du Contrat.**

Contrairement à beaucoup de Contrat Rivière où le volet C (communication/ sensibilisation) reste souvent le "parent pauvre du Contrat" (les syndicats de rivière estimant souvent ne pas savoir comment communiquer, que ce n'est pas leur métier et qu'ils n'en ont pas le temps), ce volet a été activement développé dans le Contrat de Rivière du Sornin. L'équipe du SYMISOA y a en effet accordé une place importante, consciente que la communication et la concertation sont essentielles pour faire comprendre, négocier avec les riverains, valoriser les aménagements et travaux et faire passer des messages progressifs de changement de pratiques.

Plus de 90% des actions de communication programmées au Contrat de Rivière ont été réalisées.

- ❑ ***Une concertation active initiée en amont du Contrat et soutenue pendant toute la durée du Contrat.***

Contrairement à d'autres bassins, sur lesquels le Contrat de Rivière reste parfois une "affaire d'élus" et où la concertation de départ n'est que purement artificielle pour "laisser croire qu'on a concerté avec les usagers", la Communauté de communes du Pays de Charlieu porteuse au départ de la démarche puis le SYMISOA ont réussi à se saisir de la concertation comme un véritable outil de travail pour construire et faire avancer les projets.

Différents temps de concertation thématiques, géographiques ont ainsi été menés en amont du Contrat avec les utilisateurs de la rivière (riverains, agriculteurs, pêcheurs...). Cette concertation a ensuite été activement poursuivie pendant le contrat notamment à travers des réunions publiques de sensibilisation des riverains à la restauration et l'entretien des cours d'eau ou via une concertation sur le terrain (visites de sites, rencontres individuelles avec les riverains...). L'ensemble des temps de concertation est détaillé dans le rapport phase 3 (partie 1 sur l'analyse du fonctionnement).

L'impact de cette concertation est difficile à mesurer. On peut déjà constater qu'elle a été très consommatrice de temps. Même si l'équipe du SYMISOA a fait de la concertation une de ses priorités au même titre que les travaux, elle n'avait pas en effet imaginé y consacrer autant de temps et d'énergie. Cependant si les efforts ne sont pas à 100% récompensés, ce fort investissement a été positif. Il a impulsé une dynamique et a surtout permis de convaincre des riverains à engager des travaux. Ces efforts de conviction, de négociation, jugés parfois par certains comme manquant de diplomatie, ont cependant porté leurs fruits sur la mise en défens par exemple là où de nombreux autres syndicats échouent souvent (*voir détail dans la partie suivante relative au pilotage technique du Contrat*).

□ **Un plan de communication pragmatique avec de cibles prioritaires et des outils adaptés**

Le plan de communication du Contrat de Rivière Sornin a été bien rythmé pendant les 6 années, cherchant à atteindre des cibles clairement identifiées et prioritaires (cibles internes : les élus + cibles externes : les riverains, les scolaires) avec des outils de communication adaptés et diversifiés (plaquettes rapides à lire, mini-guide sur les inondations, fiches pratiques pour les élus, articles presse, manuel technique, réunions de concertation avec les riverains...). Le plan de communication bien structuré dès le début de la démarche a su répondre aux besoins de communication puisque peu de nouveaux outils ont été créés.

La stratégie de communication élaborée en 2006 proposait en effet de prioriser les cibles de communication, soulignant l'importance dans un premier temps de centrer la communication sur des **cibles internes** :

- × **cibles politiques** (élus) pour les aider à mieux comprendre les problématiques techniques des rivières, pour impulser et conserver une motivation dans le Contrat et pour les impliquer en tant que prescripteurs relais de communication auprès de leur administrés : un élu bien informé peut jouer un excellent relais de communication vers l'extérieur.
- × **cibles partenaires** institutionnels pour valoriser auprès d'eux les avancées et Contrat et tisser des liens de travail de proximité.

Le plan de communication proposait également d'axer la communication sur la **cible riverain** : agriculteurs ou non agriculteurs riverains du Sornin et de ses affluents, industriels, propriétaires d'étangs, de seuils... ; cibles liées à la rivière par la question de l'entretien, du risque inondation, par des aménagements (seuils), du respect de la réglementation (vidange des étangs, seuils), de réduction des pollutions ...

La cible "populations locales" et touristiques étaient jugées comme "cibles éloignées" du Contrat. La communication en direction de cette cible n'était en effet pas prioritaire dans le premier Contrat. Les élus considèrent cependant aujourd'hui que les habitants du territoire devront être sensibilisés dans le prochain Contrat de rivière Sornin via des actions de valorisation touristique du patrimoine culturel, bâti et naturel lié à la rivière (cf. *analyse sociologique phase 3 restitution des points de vues des acteurs sur leur projections*)

□ **Une communication priorisée dans ses contenus...**

L'analyse des outils de communication produits dans le cadre du Contrat montre que la fonctionnalité des cours d'eau et le risque inondation ont été des thèmes prioritairement mis en avant dans la communication du Contrat de Rivière Sornin (manuel du riverain, contenu des bulletins annuels d'information, guide des inondations...).

□ **Une communication "localisée" du Contrat**

Le SYMISOA a pris soin de communiquer au plus près des territoires en veillant à rédiger des articles sur le Contrat pour diffusion dans les bulletins municipaux et intercommunaux. Par ailleurs, l'ensemble des documents de communication créés dans la cadre du Contrat (lettre d'information, manuel du riverain...) ont été transmis aux collectivités pour mise en ligne sur leur site Internet.

□ ***Une communication qui commence à porter ses fruits... mais pas pour toutes les cibles***

× **Une communication et des échanges qui ont permis à certains élus de “voir et gérer la rivière autrement”**

La communication en direction des élus semble avoir eu des effets positifs puisque la majorité d’entre eux estiment “être suffisamment bien informés” sur le Contrat et les actions du Syndicat. Ils ne considèrent donc pas avoir besoin d’outils de communication supplémentaires.

L’impact de cette communication a également pu être mesuré dans les discours et dans les actes puisque les élus disent avoir “beaucoup appris sur la rivière” et progressivement modifié leurs pratiques sur la rivière ou avoir naturellement le réflexe de prendre attache auprès du SYMISOA pour des conseils.

« Sur l’Aron par exemple, quand on a vu qu’il y avait un enrochement qui devait se refaire sur un pont, on s’est tous dit, avant de faire n’importe quoi, il faudrait en parler au SYMISOA (...) Le syndicat est devenu une référence technique reconnue ».

D. ACCARY, Adjoint à St Igny de Roche

× **Un déficit de communication auprès des autres élus non délégués du SYMISOA**

On constate un décalage important dans la réceptivité de la communication entre les “élus proches” du Contrat (les élus délégués au SYMISOA) et ceux éloignés tels que les Présidents des communautés de communes, les élus des communes.

« Nous délégués, nous voyons ce que le SYMISOA réalise. Mais nous sommes peut-être fautifs car on devrait plus insister sur ces réalisations pour que les autres élus voient qu’il y a du concret ».

R. BASSEUIL, St Maurice de Châteauneuf, le 3 décembre 2013

x Une volonté de communiquer annuellement auprès des communautés de communes... mais des élus pas toujours disponibles ou intéressés par le sujet

Le SYMISOA a pris soin de rencontrer annuellement dès 2006 les élus des communautés de communes et des communes elles-mêmes pour leur présenter, au fil des années, le Contrat et ses avancées ou les actions spécifiques à chaque territoire (cf tableau récapitulatif dans le rapport phase 3). Le manque de disponibilité/motivation de certaines communautés de communes a cependant conduit à différer les présentations. Par exemple, les Communautés de Semur-en-Brionnais et du Haut-Beaujolais, pourtant sollicitées depuis 2006 n'ont été rencontrées qu'en 2013. Peu intéressées au départ, les communautés de communes rencontrées tardivement regrettent paradoxalement ne pas avoir été sollicitées plus tôt pour une présentation ; communication qui aurait permis de mieux motiver les élus dans la démarche en montrant l'utilité et l'efficacité du Contrat et du SYMISOA sur la base de réalisations concrètes.

« Le SYMISOA est venu en 2013 nous présenter les réalisations du Contrat en 20013. Cette présentation a été très bien perçue par les élus de la communauté de communes du Haut Beaujolais et a permis de redorer le blason du Contrat ».

P. THILLET, Président de la Cté de communes du Haut Beaujolais et M. PASSOT, Maire de Proprières

A noter que la délocalisation en 2013 des conseils syndicaux du SYMISOA qui jusqu'alors avaient lieu dans les locaux de la Communauté de communes Charlieu-Belmont aura certainement un effet positif sur l'implication de l'ensemble des élus délégués et sur le sentiment qu'on ne s'intéresse pas qu'à l'aval.

Interventions du SYMISOA auprès des communautés de communes pour présenter le Contrat de rivière et ses avancées sur le territoire concerné	
2006	<ul style="list-style-type: none">- Octobre 2006 : Présentation du projet de Contrat auprès de la Cté de communes du pays de Charlieu- Octobre 2006 : Présentation du projet de Contrat auprès de la CCHB (Cté de communes du Haut Beaujolais)
2007	<ul style="list-style-type: none">- Juin 2007 : Présentation du projet de Contrat en bureau des maires de la Cté de communes du pays de Charlieu- Juin 2007 : Présentation du projet de Contrat auprès des élus de la Cté de communes du canton de Belmont.- Sept. 2007 : Présentation du projet de Contrat auprès des élus de la Cté de communes du pays Clayettois- Sept. 2007 : Présentation du projet de Contrat en conseil municipal de Chauffailles- Décembre 2007 : présentation du traitement des grandes érosions sur le territoire de la Cté de communes du canton de Chauffailles.
2008	<ul style="list-style-type: none">- Septembre 2008 : présentation du Contrat en conseil municipal de Charlieu
2009	<ul style="list-style-type: none">- Juin 2009 : présentation des actions spécifiques du Contrat sur la commune de Chauffailles
2010	<ul style="list-style-type: none">- Mai 2010 : Présentation des scénarios de l'étude d'avant projet de restauration de la traversée du Sornin à Charlieu.
2011	<ul style="list-style-type: none">- Nov 2011 : Présentation des avancées du Contrat sur le territoire de la Cté de communes du canton du Pays Clayettois
2012	<ul style="list-style-type: none">- Nov. 2012 : Présentation des avancées du Contrat sur la commune de St Racho
2013	<ul style="list-style-type: none">- Fév 2013 : Présentation des avancées du Contrat en général et sur le territoire de la Cté de communes du canton de Chauffailles.- Mai 2013 : Présentation des avancées du Contrat en général et sur le territoire de la CCHB (Cté de

Interventions du SYMISOA auprès des communautés de communes pour présenter le Contrat de rivière et ses avancées sur le territoire concerné

	<p>communes du Haut Beaujolais</p> <ul style="list-style-type: none">- Juin 2013 : Présentation des avancées du Contrat en général et sur le territoire de la Communauté de communes du pays de Charlieu Belmont- Décembre 2013 : Présentation des avancées du Contrat sur le territoire de la Cté de communes du canton du Pays Clayettois- Décembre 2013 : Présentation des avancées du Contrat sur le territoire de la Cté de communes de Semur en Brionnais
<p>Au-delà des ces rencontres directes avec les élus des communautés de communes et de certaines communes, des réunions publiques sur les différents territoires ont été organisées par le SYMISOA en direction des riverains ; réunions publiques auxquelles étaient conviés également les élus.</p>	

x Grande satisfaction des partenaires techniques et financiers sur la communication et la concertation conduites dans le Contrat de rivière Sornin

Pour les partenaires techniques et financiers du Contrat de Rivière (Agence de l'eau, Conseils régionaux et généraux, services de l'État...), la communication et les temps de concertation avec eux ont été efficacement conduits. Les partenaires ont été activement associés à toutes les réunions techniques préparatoires des Comités de Rivière et/ou réunions de suivi des études. La participation a été soutenue et les partenaires ne pouvant pas toujours être présents ont toujours reçu en amont les documents pour avis ainsi que les comptes rendus de réunions. Pour eux, le plan de communication très bien construit et anticipé avec des cibles variées...).

« Le plan de communication a été bien réfléchi au départ et a été mis en œuvre correctement (...) Il vise les différents publics, c'est ce qui est intéressant ».

A. DUPONT, Agence de l'Eau

x Une satisfaction "variable" des riverains sur la communication conduite, des impacts "mitigés" ou difficiles à mesurer.

Malgré une communication pragmatique dans ses outils et sur le terrain (1400 riverains rencontrés en 5 ans par le technicien de rivière), les riverains et associations se disent "pas suffisamment informés" de ce que fait le syndicat, de ce qu'ils peuvent faire ou non sur les rivières (droits et devoirs), de ce que le contrat leur a apporté.

« Malgré le nombre d'outils mis en place dans le cadre du Contrat (articles de presse, journal du Sornin, brochures, guides...), la communication est difficile à faire passer, les gens disent qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'avaient pas lu, pas reçu pas été informés »

R.LAPALLUS, Président du SYMISOA et du Comité de Rivière

x Communication sur la qualité :

Malgré les bilans annuels sur la qualité de l'eau présentés par le SYMISOA, certains acteurs comme les associations de pêche, disent manquer d'informations sur la qualité des eaux du Sornin et de ses affluents ; informations qu'ils jugent par ailleurs peu transparentes du fait de la multiplicité des institutions détentrices des données (ONEMA, Syndicat...).

x Communication sur la fonctionnalité des milieux :

Malgré les efforts de communication sur ce sujet (rencontres, manuel du riverain, lettres d'information...), la communication auprès des riverains peine à atteindre ses objectifs. Si la majorité des riverains disent recevoir toutes les informations ou être conviés à des réunions publiques, ce n'est en réalité pas l'outil qui "pêche" mais la réceptivité des messages : tous ne comprennent pas l'objectif et les effets attendus des interventions sur les cours d'eau, les techniques "modernes ou nouvelles" utilisées (car différentes des pratiques locales de bon sens conduites sur les rivières).

L'approche morpho-écologique des cours d'eau reste relativement "nouvelle" pour les riverains du Sornin et de ses affluents. L'évolution de la compréhension puis les changements de pratiques instillés par la communication de proximité du SYMISOA ne sont pas "automatiques" et prennent forcément du temps. Cette communication doit également apprendre à gérer les "paradoxes humains" tels que ceux repérés/exprimés parmi les acteurs locaux : dire par exemple que les techniques d'entretien, de retrait de clôtures ou de plantation ne sont pas adaptées au territoire puis ensuite déclarer finalement ne pas "savoir comment faire" et avoir besoin de la "technicité du SYMISOA".

x Communication sur les risques inondation :

Différents outils de communication ont été créés par le Syndicat pour développer et enraciner la culture du risque inondation (guide pratique sur les inondations sur le bassin versant du Sornin, repères de crues, information sur les diagnostics de vulnérabilité de l'habitat face aux inondations...). Cette communication semble cependant peu avoir touché les riverains qui lorsqu'on les interroge, ne connaissent pas l'existence de ces outils de communication, estimant souvent que peu de choses ont été faites pour les protéger contre les inondations.

□ Une opérationnalité du Contrat qui se mesure à l'aune de la communication

Paradoxe de la communication : si la communication ne semble pas systématiquement avoir les effets positifs attendus ou si elle peut être jugée pas forcément prioritaire, c'est pourtant la communication qui "fait les actions". En d'autres termes, communiquer, c'est prouver que l'action, l'opération du Contrat a été mise en œuvre. Ne pas communiquer ou oublier de le faire, c'est finalement déprécier les efforts réalisés et risquer ainsi d'entendre que parce "qu'on n'a rien su, rien n'a été fait !" On mesurera donc tout l'intérêt de continuer à communiquer pour "faire vivre" le contrat et faire savoir qu'il avance.

En conclusion sur la communication

- ☞ ***Taux important de réussite (90%) dans la mise en œuvre des actions de communication programmées dans le contrat***
- ☞ ***La concertation et communication ont été traitées sur un même pied d'égalité que les autres thématiques techniques, considérées comme outils "au service" de la réalisation des opérations techniques.***
- ☞ ***Une réceptivité de la communication différente selon les publics.***
- ☞ ***Des attentes toujours fortes de communication pour démontrer et valoriser les actions et leur efficacité***
- ☞ ***Une culture de l'eau qui s'est progressivement ancrée mais souvent auprès des élus les plus sensibilisés au sujet.***

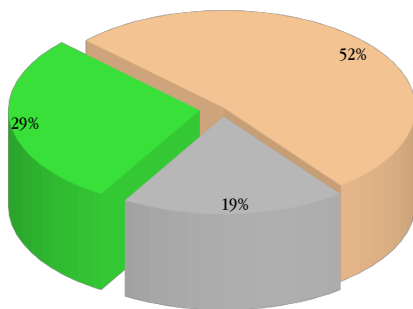
Réponses aux questions évaluatives

En quoi, le contrat de rivière a-t-il fait évoluer la perception des acteurs (élus, riverains...) et les pratiques sur les rivières ?

- L'objectif initial de modifier les pratiques a été atteint pour les élus les plus proches du Contrat et du SYMISOA : évolution progressive de l'intérêt de préserver les rivières, de ne pas "faire n'importe quoi" sur les cours d'eau et instauration d'un "réflexe naturel" à solliciter le SYMISOA pour avis et conseils.
- Si les élus disent voir "autrement la rivière" depuis la création du SYMISOA et le lancement du Contrat de Rivière, il semblerait que tous n'aient pas une vision d'ensemble des enjeux liés à l'eau (qualité, milieux, inondations, ressource). Le contrat et indirectement la rivière ne sont en réalité appréhendés que partiellement ou vus par les élus sous "l'angle qui les intéresse", c'est-à-dire en fonction des questions de proximité et de priorités à traiter sur leur territoire.
- Notons également que la vision d'ensemble des enjeux du Contrat est également biaisée par l'image initiale du Contrat. La majorité des élus en effet considèrent que le Contrat a été mis en place pour restaurer et entretenir la rivière et ses milieux et gérer également le risque inondation. Les autres thématiques (qualité, quantité) passant finalement en second plan.
- L'évolution des perceptions des riverains est difficile à évaluer. Cependant ceux ayant bénéficié des travaux d'aménagement ont forcément "gravi" une marche dans la sensibilisation : ils ont appris qu'on peut gérer autrement une rivière, n'en ont peut-être pas compris toutes les raisons mais savent a minima que la question de l'eau et des rivières est importante sur le territoire : la présence du SYMISOA en étant la preuve concrète.
- La communication sur les risques, la sensibilisation et la responsabilisation à travers la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité semble ne pas réellement modifier les pratiques : les riverains exposés étant davantage en attente d'opérations visibles de protection que d'opérations de communication.
- A noter que 59% des personnes interrogées dans le questionnaire estiment que le Contrat de Rivière Sornin a permis de mieux comprendre le fonctionnement des rivières". C'est d'ailleurs sur cette question que le taux de "oui totalement" est le plus élevé. 29% des interrogés estiment également que le Contrat a permis de mieux respecter les rivières.

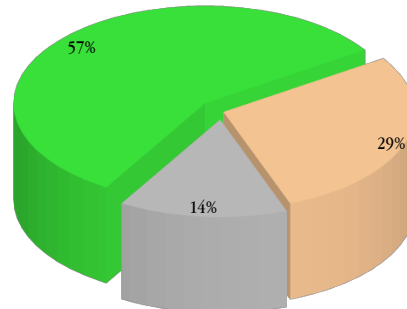
Estimez-vous que le CR a permis de mieux respecter les rivières ?

■ Oui totalement ■ Partiellement ■ Non
■ Non concerné ■ Sans réponse



Estimez-vous que le CR a permis de mieux comprendre le fonctionnement des rivières ?

■ Oui totalement ■ Partiellement ■ Non
■ Non concerné ■ Sans réponse



6. LE PILOTAGE DU CONTRAT ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le pilotage du Contrat de rivière Sornin, tant dans son animation que dans sa mise en œuvre, est assuré par différentes instances présentées dans la partie fonctionnement du rapport phase 3. Ces instances (Comité de Rivière, SYMISOA) jouent chacune un rôle particulier dans le Contrat : leur sollicitation, le rôle qu'elles ont joué dans le contrat et la représentation qu'en ont les acteurs sont évalués ci-dessous.

6.1. ÉVALUATION DU PILOTAGE COLLÉGIAL ET PARTENARIAL DU CONTRAT

6.1.1. Une instance du « Comité de rivière » plus symbolique qu'active et une confusion entre la procédure et la structure porteuse

L'élaboration, le suivi et les décisions collégiales du Contrat de Rivière Sornin sont assurés par le Comité de Rivière, instance sans personnalité juridique (il ne peut pas être maître d'ouvrage d'actions du Contrat) mais organe de concertation officielle validée par arrêté inter-préfectoral composée des 3 collèges représentant les élus des collectivités territoriales, les administrations et organismes publics ainsi que les usagers (fédérations de pêche, chambres d'agriculture, représentant agricole, association de protection de l'environnement...). (cf détail rapport phase 3).

Malgré le rôle officiel du Comité de Rivière du Sornin, cette instance a été peu mobilisée pendant la mise en œuvre du Contrat (respect a minima d'une réunion par an). Son existence est d'ailleurs peu connue et mal reconnue, les acteurs interrogés n'en mentionnant ni le rôle ni la présence, confondant systématiquement Comité de Rivière avec le SYMISOA. Pour eux d'ailleurs, **le Contrat, c'est le syndicat**, oubliant alors que le Contrat rassemble également d'autres maîtres d'ouvrages (les communes par exemple sur l'assainissement) et qu'il pourrait également mobiliser des maîtres d'ouvrages privés (comme des industries sur la qualité).

Seuls les partenaires techniques et financiers souhaitent accorder plus de place au Comité de Rivière en proposant que les modalités d'animation et de concertation soient davantage développées au sein de cette instance. Pour exemple, ils suggèrent que la représentativité territoriale soit renforcée par la présence au Comité de Rivière d'acteurs avec un poids politique reconnu. Ils soulignent également le besoin de réorganiser la concertation en proposant à des élus d'être référents sur certaines thématiques et en suggérant également la mise en place d'une présidence tournante pour impliquer à tour de rôle les communautés de communes.

6.1.2. Une participation active des partenaires institutionnels dans le Contrat

Les partenaires techniques et financiers ont été activement associés à l'élaboration du Contrat et au suivi des études et travaux mis en œuvre pendant les 6 années. Les très bonnes relations entre le Syndicat et les partenaires tels qu'exprimées lors des entretiens (cf rapport phase 3) ainsi que la qualité et l'efficacité reconnues du travail du SYMISOA (détail dans la partie pilotage technique) ont motivé les partenaires à suivre activement le Contrat de Rivière et à mobiliser dans la mesure de leurs possibilités les financements adaptés.

La participation des partenaires aux temps de réunions ne doit cependant pas être systématiquement associée à leur participation financière. En effet, si certaines institutions comme le Conseil général de Saône et Loire et la Région Bourgogne se sont financièrement désengagées en cours de contrat (modification de leurs politiques d'interventions sur les cours d'eau), la participation aux réunions par les techniciens de ces deux institutions n'a pas forcément faibli. Le seul paramètre de non présence pouvant se justifier par le thème de la réunion ou la distance géographique notamment pour la région Bourgogne située à Dijon.

6.2. LE PILOTAGE POLITIQUE DU CONTRAT

On entend par pilotage politique du Contrat la participation et la conduite de la démarche par les élus de la structure animatrice et porteuse du Contrat : les délégués du SYMISOA.

6.2.1. Un pilotage politique fort, impulsé et soutenu par le Président

Tous les acteurs du bassin du Sornin (élus, partenaires, associations, agriculteurs riverains...) s'accordent pour reconnaître les qualités humaines du Président et son rôle "moteur" dans le Contrat et le syndicat. La "durabilité" de sa présence dans le Contrat et le Syndicat constitue une force structurante de la gestion des rivières. René Lapallus est en effet activement impliqué sur le Sornin et ses rivières depuis le début, ayant vécu en tant que maire de Charlieu les inondations de 2003 et 2005 et étant, avec d'autres élus de l'aval à l'initiative de l'élaboration du Contrat de Rivière.

« René Lapallus est un président performant qui a su faire avancer et concrétiser le Syndicat »

H. GODART, Maire de la Clayette

« Le Président est une locomotive (...) Il fait également preuve d'une grande qualité d'écoute et de prise de décisions aux moments opportuns (...) Il est à l'image du Syndicat. (...) Si c'est René Lapallus qui reste, on est sûr que le Syndicat continuera ».

B. ODIN, délégué de la Cté de Communes du Pays Clayettois, au SYMISOA, le 10 janvier 2014

6.2.2. Une implication des délégués du SYMISOA à la hauteur de leurs possibilités

Les délégués titulaires du SYMISOA sont relativement bien impliqués dans le Syndicat. En dehors des temps de réunions du Comité syndical, ces derniers semblent s'impliquer sur les rivières du territoire (visites de ce qui se fait sur le terrain...). Ils soulignent cependant la difficulté de communiquer auprès des autres élus et des administrés pour valoriser le travail du syndicat.

« J'envoie systématiquement à tous les élus de ma commune les comptes rendus du SYMISOA et je leur demande toujours en conseil municipal s'ils les ont reçus... Dans la majorité des cas, ils ne les ont pas lus! »

J. AUGAY, élue à Pouilly sous-Charlieu, déléguée au SYMISOA

A noter

⇒ 10 délégués sur 15 participent activement aux réunions du Comité syndical du SYMISOA avec une représentativité permanente des communautés de communes de Charlieu-Belmont, du Pays Clayettois et du canton de Chauffailles. Non adhérente au SYMISOA, la communauté de communes du Haut Beaujolais a été présente aux conseils syndicaux (2.5 conseils syndicaux sur les 6 en moyenne par an).

6.2.3. Une solidarité installée mais jamais acquise

Même si l'implication de départ dans le Contrat et le syndicat n'a pas toujours été facile, la majorité des élus estiment que la solidarité de bassin versant s'est aujourd'hui installée. (cf. détail de la vision des acteurs dans le rapport phase 3). Cette solidarité reste cependant fragile. De nombreux facteurs peuvent en effet l'affecter et remettre en cause dans l'avenir les liens de collaboration tissés depuis 6 ans. Le sentiment d'inégalités d'intervention entre l'amont et l'aval, l'incertitude du coût généré par le prochain Contrat, les restrictions budgétaires des collectivités, la crainte de baisses des subventions, les changements politiques, les choix politiques d'interventions sur d'autres sujets plus prioritaires, l'évolution législative et notamment la prise de compétence GEMAPI⁶ par les communautés de communes qu'elle pourront ou non transférer ou déléguer au SYMISOA... sont en effet des facteurs de fragilisation de la solidarité de bassin.

« Il aurait été pertinent de réaliser quelques actions symboliques sur notre territoire pour qu'on ait le sentiment d'avoir un retour de la contribution financière versée par la communauté de communes au syndicat (...) J'ai peur que parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de choses faites ici, les élus soient récalcitrants à voter un nouveau budget pour le SYMISOA ».

P. MATHIEU, délégué de la CC du canton de La Clayette au SYMISOA,

⁶ Compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Compétence validée par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Cette loi crée une nouvelle compétence relative à la gestion des cours d'eau ; compétence dévolue aux EPCI qui choisissent de la déléguer ou de la transférer à un syndicat de rivière.

La majorité des élus savent que la solidarité de bassin versant n'est jamais acquise. Pour eux, un argument fort contre le risque de désengagement des collectivités est la "technicité" du syndicat. Le rôle et la place du syndicat sur le bassin versant constitue en effet une valeur ajoutée incontournable que les communes aux "véllités d'autonomie" ne pourraient jamais avoir seules.

« Sans le syndicat, on n'aurait rien pu faire ou seulement quelques petites opérations ponctuelles (enlèvement de bois morts...) (...) Et puis on n'aurait pas pu bénéficier de la technicité du Syndicat ».

MM. MATHIEU et ODIN, B. ODIN, CC du canton de La Clayette, le 10 janvier 2014,

Par ailleurs les élus considèrent qu'un raisonnement "consommateur" du Contrat (rechercher systématiquement un retour sur investissement, ou penser quitter le Contrat dès que les besoins locaux sont satisfaits) serait une solution dommageable pour la solidarité de bassin versant.

« Il ne faudrait pas dire : on s'en va du Syndicat maintenant qu'on a eu des actions sur notre territoire (...) Ce serait certes une bonne stratégie financière mais pas du tout une logique solidaire ».

P DURIAU, délégué de la Cté de Communes de Semur-en-Brionnais au SYMISOA
A MAMESSIER Pdt de la CC de Semur en Brionnais, le 10 janvier 2014

Réponse à la question évaluative : En quoi le contrat de rivière a-t-il conforté la solidarité amont-aval ?

Le Contrat de rivière a permis d'instiller une culture de l'eau et des habitudes de travail où les projets et actions se raisonnent non plus à l'échelle de la commune ou de la communauté de commune mais à l'échelle d'une entité hydrographique : le bassin versant.

Cette approche de travail relativement inhabituelle pour les acteurs a dû se fonder sur la notion de solidarité entre les territoires et l'acceptation d'interventions sectorisées en faveur des cours d'eau.

Cette solidarité balbutiante au début s'est progressivement installée par le travail fédérateur et concerté du Contrat de Rivière et l'animation active par la structure porteuse (SYMISOA). Les arguments divers exprimés par les acteurs ont cependant montré que cette solidarité n'est pas totalement consolidée, qu'elle reste fragile et mérite d'être davantage solidifiée.

6.2.4. Une volonté générale de reconduire la procédure Contrat de Rivière en veillant à rester réaliste

Malgré les fragilités inhérentes à la solidarité, l'ensemble des acteurs estiment que le Contrat de rivière du Sornin devra être reconduit ou plutôt poursuivi pour permettre aux actions engagées de continuer mais également celles non réalisées de voir le jour... Cet engagement collectif doit cependant conserver en arrière plan une "sagesse financière" dont a su faire preuve le syndicat et un réalisme dans la capacité technique et humaine à conduire les actions.

« La poursuite du Contrat du Sornin doit rester économiquement raisonnable ».

P.POINETET, le 6 février 2014

« Sur certains sujets comme les étangs, il ne faut pas qu'on s'imagine avoir des résultats avec des syndicats qui n'ont que leur force de conviction pour travailler alors que les services de l'État et d'autres structures qui ont des moyens financiers n'y arrivent pas (...) On essaye de mobiliser les élus sur des sujets où nous, partenaires, sommes les moins bons, il faut être réaliste »

F. REVEL, DDT 71, le 9 janvier 2014

La poursuite de la gestion des rivières sous la forme d'un CR
ou autre outils vous semble-t-elle utile et nécessaire ??

■ Sans réponse ■ Oui ■ Non

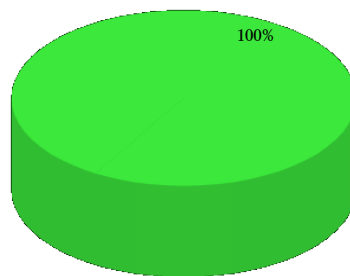


Figure 15 : Bilan des questionnaires directs menées dans le cadre des enquêtes (21 personnes)

Source : AUTREMENT-DIT /CESAME

Réponses aux questions évaluatives

En quoi le contrat de rivière a-t-il répondu aux attentes initiales des élus du territoire ? Des partenaires ? Des riverains ?

- Globalement les acteurs du bassin du Sornin se disent satisfaits des réalisations du Contrat, estimant cependant qu'il doit être poursuivi *"car tout n'a pas encore été fait"*.
- Les attentes initiales de restauration de la rivière et des milieux sont très satisfaisantes pour les partenaires institutionnels mais également pour les élus qui prennent conscience des gros efforts de concertation fournis et de la qualité exemplaire des travaux réalisés. Un bémol dans la satisfaction des élus de l'amont pour qui le Contrat a été trop priorisé (sur le Bézou) et a manqué d'opérations visibles à l'amont.
- Les attentes sur la gestion des inondations, thème fort ayant impulsé la démarche Contrat de Rivière, sont satisfaites pour les élus. Le Contrat a, selon eux, permis de gérer le risque à l'aval en développant une politique d'entretien active sur les cours d'eau, en réalisant des aménagements nécessaires à l'aval et en mettant en place une politique de sensibilisation au risque (diagnostic de vulnérabilité, outils de communication...). Ils estiment que malgré ces efforts, la culture du risque n'est pas encore ancrée et que le risque d'inondation est toujours présent.
- Beaucoup estiment que la politique de gestion des inondations envisagée dans le Contrat n'a cependant pas pu être pleinement mise en œuvre au regard d'un rapport coût / bénéfices notamment. En attente d'opérations plus visibles de gestion des inondations, le Contrat de rivière ne semble pas avoir réellement répondu aux attentes des populations exposées.

Dans quelle mesure les élus du bassin versant non délégués au syndicat, sont-ils convaincus du bien fondé de la démarche et impliqués dans celle-ci ?

- Les élus non délégués au SYMISOA ont un regard éloigné sur ce que fait le SYMISOA. Certains sont informés par leurs élus délégués au syndicat, d'autres disent ne *"pas trop suivre ce dossier"*, estimant avoir à donner des priorités sur d'autres sujets (économie locale par exemple).
- De manière générale, même éloignés du sujet des rivières, les élus non délégués et notamment les présidents de communautés de communes rencontrés estiment nécessaire de poursuivre la démarche Contrat de Rivière avec comme mot d'ordre la lisibilité et la sagesse financière.

6.3. LE PILOTAGE TECHNIQUE DU CONTRAT : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Pour rappel, comme détaillé dans le rapport phase 3 du fonctionnement du Contrat, le pilotage technique du Contrat est assuré par l'équipe technique du SYMISOA composée d'une directrice (Céline DEHAVANNE), d'un technicien de rivière (Jérôme DERIGON), d'un agent administratif (Sophie DEFOND) et d'une équipe rivière composée de 5 personnes.

6.3.1. Un pilotage technique et une qualité de travail gage de reconnaissance par les acteurs locaux et les partenaires

L'équipe technique du SYMISOA et notamment le tandem Directrice / technicien constituent de par sa **durabilité**, sa **technicité** et son **dynamisme** la force du syndicat et contribue à la réussite du Contrat.

« Ils font un boulot exemplaire. Ce sont eux qui font finalement ce qu'est aujourd'hui le Contrat, ils font avancer la machine ».

R. LAPALLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

« Céline et Jérôme apportent une grosse valeur ajoutée technique au syndicat »

D. EAVRICHON, CG 71, le 9 janvier 2014

L'ensemble des acteurs souligne la qualité et l'efficacité de travail administratif et technique du SYMISOA. Ces compétences tissent donc des relations solides de confiance entre la structure porteuse et ses partenaires. Le professionnalisme et la qualité des travaux conduits est reconnu par l'ensemble des acteurs (élus, partenaires mais également riverains)

« Le travail est conduit avec dynamisme, efficacité et pragmatisme, rigueur et clarté dans les dossiers ».

A. DUPONT, Agence de l'Eau

« Les dossiers sont nickels, ils arrivent à l'heure. Si on a un problème, il est réglé très rapidement et efficacement (...) C'est un bassin qui roule et qu'on suit en toute confiance ».

C. PAYEN, Région Rhône-Alpes.

« Je n'ai rien à redire sur les travaux, sur l'élagage et l'enlèvement des stocks de bois »

B. DE MEAUX, riverain du Sornin à St Denis de Cabanne, le 9 janvier 2014

« Les travaux ont vraiment été faits d'aplomb. L'équipe qui est intervenue a vraiment bien travaillé, je n'ai eu aucune nuisance. Ils connaissent vraiment leur métier et ont eu du courage pour travailler dans des conditions difficiles (froid, humidité, chaleur) (...) Quand le travail est bien fait, on n'a aucune critique à porter ! ».

B. LORTON, agriculteur à St Bonnet de Cray, le 6 février 2014

Tous les acteurs soulignent la valeur ajoutée du SYMISOA et sa reconnaissance progressive et acquise aujourd'hui comme "référence technique" locale et extra-locale : référence en termes d'**exemplarité** des travaux conduits mais également en termes d'**expertise** et de **conseils**. Beaucoup d'acteurs locaux déclarent aujourd'hui avoir le réflexe de solliciter le SYMISOA pour des conseils préalables ou des interventions sur le terrain.

« Sur l'Aron par exemple, quand on a vu qu'il y avait un enrochement qui devait se refaire sur un pont, on s'est tous dit, avant de faire n'importe quoi, il faudrait en parler au SYMISOA (...) Le syndicat est devenu une référence technique reconnue ».

(D. ACCARY, Adjoint à St Igny de Roche)

« Le SYMISOA a été proactif. Il nous a contacté pour nous expliquer ce que nous devons faire sur notre seuil pour nous mettre en conformité avec la loi. Ils nous ont aussi présenté le Contrat de Rivière ».

M JEANNOT, riverain du Botoret sur la commune de Maizilly

Les réalisations font de plus **office de référence** auprès des structures de gestion des milieux aquatiques locales avec au total 5 visites de chantiers regroupant plus de **100 personnes** qui ont été organisées suite à des demandes extérieures. Compte tenu des sollicitations 2 autres journées sont en cours de préparation.

6.3.2. Des compétences qui ont permis d'assumer en interne des travaux et qui pourraient être optimisées

L'équipe technique du SYMISOA a pris entièrement en charge la mise en oeuvre de certains travaux de restauration hydromorphologique (pose d'épis sur le Sornin, confortements de berges en génie végétale à Charlieu, chantier clôtures) dont la réussite et la forte plus-value environnementale ont été démontrées plus avant. De plus, le technicien de rivière est intervenu en assistance des maîtres d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique.

Ces récentes expériences (combinées à celles acquises dans le cadre d'expériences précédentes en ce qui concerne le technicien de rivière) et les réussites qui y sont associées ont conféré au SYMISOA un savoir faire technique important et adapté aux spécificités des cours d'eau du territoire. Ceci ouvre des perspectives du point de vue du pilotage du prochain Contrat dans la mesure où la cellule technique du SYMISOA semble capable de prendre en charge en interne tout ou partie de projets de restauration hydromorphologique plus ambitieux.

Tous les acteurs s'accordent à souligner le professionnalisme et les compétences techniques solides de la Directrice et du Technicien de rivière ; compétences sous-exploitées à leur sens (le travail administratif étant beaucoup trop consommateur de leur temps). Selon eux, ces compétences mériteraient d'être davantage valorisées en interne pour éviter parfois d'externaliser des études coûteuses.

« Il faudrait utiliser au maximum la technicité des agents (...) Aujourd'hui, ils effectuent beaucoup d'administratif et on perd de la valeur ajoutée sur les compétences qu'ils pourraient développer dans le Syndicat (...) »

R. LAPALLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière le 3 décembre 2013

« On a deux pointures au Syndicat et c'est vraiment dommage de ne pas en profiter »

R. VALORGE, Maire de St Denis de Cabanne, délégué au SYMISOA, le 3 décembre 2013

Réponse à la question évaluative : En quoi la présence de l'équipe rivière est elle un atout ?

La présence d'une équipe compétente est un atout dans la mesure où elle permet au Syndicat d'avoir une certaine autonomie, une souplesse et une réactivité par rapport aux actions à conduire sur le terrain. Les acteurs (élus et agriculteur) témoignent d'ailleurs de leur satisfaction de la qualité des travaux qui ont été conduits. Les élus souhaitent d'ailleurs que les travaux réalisés en régie se poursuivent.

Cependant, il faut garder à l'esprit que la gestion d'une équipe nécessite un encadrement important et une programmation de travaux suffisante pour l'occuper. De plus, à l'heure actuelle, tout ne peut être réalisé en régie dans la mesure où les moyens matériels disponibles, la durée des contrats et les compétences des agents ne permettent pas la prise en charge d'opérations trop lourdes (enlèvement de très gros arbres, intervention sur milieu humide...)

6.3.3. Le choix de la concertation pour des opérations difficiles à conduire avec des résultats visibles

L'équipe technique a su concilier l'animation du contrat et sa mise en œuvre avec un grand professionnalisme donnant au Contrat un caractère très vite opérationnel (un "Contrat de terrain") avec des réalisations exemplaires sur des sujets jugés très difficiles à mettre en œuvre techniquement et humainement (mise en défens des cours d'eau par exemple où d'autres bassins versants échouent). Le travail de concertation ainsi que la ténacité et la force de conviction du technicien de rivière ont porté leurs fruits.

« C'est un gars qui connaît son boulot. Certains le critiquent mais moi, je lui tire mon chapeau. Il a dû rencontrer un tas de contestataires, pas facile à gérer. Certains sont braqués contre lui. Mais à force d'acharnement, il a convaincu beaucoup de personnes (...) Franchement je ne pensais pas au départ qu'on allait y arriver car certains étaient vraiment remontés et contre ce projet ».

B.LORTON, Agriculteur à St Bonnet de Cray sur le Bézo, le 6 février 2014.

A bénéficié de travaux de clôtures / aménagement d'abreuvoirs

L'action de reconstitution de la ripisylve et de la limitation de l'accès du bétail au cours d'eau (action B112) nécessitait en effet un investissement en termes de concertation et de préparation des chantiers relativement important (plus de 1400 propriétaires rencontrés dans le cadre du Contrat de Rivière avec un temps important de concertation en amont). Le nombre de propriétaires rencontrés, le taux de réalisation (132%) mis en rapport avec l'effectif réel de la cellule rivière (50% des effectifs prévus) soulignent la réalité de l'investissement mais aussi la réussite de cette concertation préalable avec une profession agricole confrontée à un contexte économique compliqué et souvent réticente aux actions jugées a priori comme des contraintes environnementales (cf. Détail rapport phase 3).

Le SYMISOA aurait pu ne pas engager de concertation avec les riverains car les outils juridiques existants (DIG et enquête publique) auraient pu lui permettre de réaliser légalement les travaux. Il a cependant choisi de ne pas "passer en forcer" et d'instaurer un climat de confiance et de concertation avec les riverains.

6.3.4. Une capacité d'adaptation et de souplesse dans la programmation

Les partenaires et le SYMISOA ont su faire preuve de souplesse dans la conduite du Contrat de Rivière, choisissant de donner la priorité à la stratégie d'intervention sur la reconstitution de la ripisylve et de la limitation de l'accès du bétail au cours d'eau (action B112) sur le Bézo ou de saisir l'opportunité d'aménager 4 ouvrages dans le cadre d'un projet proposé par la DDT 71. Ceci a cependant nécessité de réorienter certains budgets afin d'assumer les parts résiduelles d'autofinancement de ces actions.

« Beaucoup de choses, non prévues initialement dans le Contrat ont été réalisées notamment les linéaires de clôtures plus importants sur le Bezo par exemple... »

R. LAPALLUS, Pdt du SYMISOA et du Comité de Rivière, le 9 janvier 2014

De plus, l'équipe a su saisir les opportunités d'accomplir des opérations ambitieuses même si celles-ci n'étaient pas inscrites au programme prévisionnel (cas de l'aménagement de 4 ouvrages) en Saône-et-Loire et des stations d'épuration de Ecoche/Coublanc/St-Igny et Aigueperse.

« (...) Le SYMISOA a su s'adapter. Sur la partie Saône-et-Loire, il n'y avait rien de prévu dans le Contrat sur la continuité et pourtant des actions ont été réalisées grâce à la réactivité du SYMISOA et sa capacité à réorienter les financements »

F. REVEL, DDT71, le 9 janvier 2014

6.3.5. Une volonté d'être exemplaire parfois incomprise des riverains ou jugées trop exigeantes

La force et conviction du technicien de rivière et sa volonté de mobiliser le maximum de riverains dans la démarche sont parfois perçues comme trop exigeantes par les riverains.

« Les travaux sur les cours d'eau devraient se réaliser "de manière équilibrée sans tomber dans les excès et agir de manière raisonnée et raisonnable (...) Le technicien du Syndicat était exigeant au départ. Il demandait un retrait de 4 mètres de part et d'autre du cours d'eau. Il a fallu qu'on fasse des concessions des deux côtés. Au final on a trouvé "un terrain d'entente" ».

H. BERRY, agriculteur à Ligny en Brionnais, le 3 février 2014

Ce travail de négociation avec les agriculteurs très sensible mériterait donc une certaine vigilance pour ne pas les "brutaliser", pour qu'ils ne se sentent pas critiqués dans leurs pratiques et du coup, pour qu'ils ne se braquent pas et ne refusent pas l'intervention du SYMISOA. Des efforts d'écoute et d'empathie devront donc être développés pour sensibiliser les agriculteurs et les amener "en douceur" à changer progressivement leurs pratiques (moins de directivité "technico-technique", plus d'écoute, de communication informelle avec eux avant d'aborder des questions techniques...).

6.3.6. Une nécessité dans l'avenir d'optimiser le syndicat et de le consolider juridiquement et financièrement.

Les élus et partenaires estiment que la pérennité du Contrat est conditionnée par le renforcement de la structure porteuse : le SYMISOA. Ils considèrent ainsi que plusieurs paramètres devront être consolidés :

- ✗ La **solidarité** devra être maintenue.

« Le contrat de rivière se fait à l'échelle d'un bassin versant cohérent. Si certains communautés de communes s'en vont du Syndicat, ça veut dire qu'il n'y aura plus de Contrat ».

R. LAPALLUS, le 3 décembre 2013

« Il est important de ne pas laisser s'installer un discours négatif sur le Contrat et de motiver à poursuivre la vie du syndicat ».

P.POINETET, Pdt de Charlieu-Belmont Communauté le 3 décembre 2013

- ✗ L'**élargissement du périmètre** d'intervention du SYMISOA ne doit **pas être envisagé** avant d'avoir consolidé l'existant.

« On parle de nouvelle adhésion mais avant, il faut déjà pérenniser la structure qu'on a et conserver ceux qui hésitent à se réengager »

S. LEGER, DDT 42

- ✗ La **prise de compétence de la GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui a priori pour les élus devraient être naturellement transférée ou déléguée par les communautés de communes au syndicat de rivière permettra de renforcer juridiquement le SYMISOA.

« Le sujet de la nouvelle compétence "gestion des milieux aquatiques" n'a pas encore été abordé mais elle sera certainement transférée au SYMISOA par chaque communauté de communes car le bassin versant permet d'agir à la bonne échelle ».

R. LAPALLUS

« Le thème des rivières n'est pas la priorité de la communauté de communes de Chauffailles mais celle du SYMISOA ».

L. MARTELLIN, Président de la Cté de communes du canton de Chauffailles

« Il serait naturellement pertinent que cette compétence soit assurée par le SYMISOA. On a la structure adaptée ».

P.POINETET, le 6 février 2014

- ✗ La vie du syndicat tient également à la **pérennité des subventions**. Les élus considèrent que le SYMISOA constitue la structure ad hoc pour mobiliser des financements. Ils craignent cependant la baisse des financements dans les années futures, le syndicat et le Contrat de Rivière étant fortement dépendants de la participation financière des communautés de communes adhérentes mais également et surtout des subventions des partenaires (Agence de l'Eau, Régions, Départements...).

« Ce qui va continuer à nous paralyser dans le Contrat, c'est le retrait de la région Bourgogne et du conseil général de Saône-et-Loire »

.P. MATHIEU

6.4. ANALYSE DE L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Outre les membres du SYMISOA, la mise en œuvre du Contrat de Rivière nécessite l'intervention de prestataires extérieurs pour réaliser certaines actions (bureaux d'études, fourniture de matériaux...). Cette mise en œuvre induit donc des retombées économiques en terme de création d'emplois, spécialement sur le secteur tertiaire. Il est donc intéressant d'analyser ces retombées en calculant le nombre d'emplois « créé » directement (poste au sein de la structure animatrice, travaillant uniquement sur le Contrat) ou indirectement (entreprises engagées travaillant de manière temporaire sur une mission bien définie) par le Contrat de Rivière.

Pour effectuer des comparaisons sur des contrats de travail et des missions de différentes natures, l'unité adoptée est l'équivalent temps plein (ETP) calculée sur une durée de 5 ans (1 ETP sur 1 an → 0,2 ETP sur 5 ans).

Les emplois **directement créés** ont été analysés par Autrement Dit dans le cadre du rapport de phase 3. Les emplois **indirectement créés** ont été calculés sur la base des montants de facturation Hors-Taxe des prestataires engagés par le SYMISOA pour différentes missions (étude, communication, restauration de ripisylve, location pelle mécanique...hors volet assainissement qui ne dépend pas uniquement du Contrat de Rivière). Le nombre de jours travaillés a été calculé sur la base des **hypothèses suivantes** : coûts de facturation journaliers moyens d'un prestataire entre 400 € HT/j et 650 € HT/j et taux de rémunération moyen des maîtres d'œuvre de 10% du montant des travaux. Le détail des prestations prises en compte est présenté en annexe.

Poste	Type de contrat (année d'embauche)	ETP pendant la durée du Contrat	Répartition des ETP par type de Contrat au sein de l'équipe rivière
Chargée de mission	CDD (2006/2012), Titulaire (2012)	1 ETP sur 5 ans	<p>ETP par année et par type de Contrat</p> <p>Total sur le Contrat de Rivière</p>
Technicien de rivière	Titulaire (2006)	1 ETP sur 5 ans	
Animatrice agricole	CCD de 1 an (2008/2009)	0,2 ETP sur 5 ans	
Chargée d'étude zones humides	CDD de 1 an (2014/...)	0,2 ETP sur 5 ans	
Adjointe administrative	Titulaire à mi-temps (2008)	0,5 ETP sur 5 ans	
Équipe Rivière	CDD, CAE (30h-35h), Titulaire	4,2 ETP sur 5 ans	
Total ETP		7,1 ETP sur 5 ans	
Mission d'études et de travaux complètement ou partiellement externalisées (env 1,1 M€ HT)		1,6 à 2,7 ETP sur 5 ans	
Total ETP			

Cette analyse ne prend pas en compte les emplois indirectement créés dans le cadre d'achat de fournitures nécessaires au bon accomplissement des travaux (tracteur, pieux, barbelés, enrochements...) dont le total est supérieur à 500 000 € HT.

Le total des emplois générés par le Contrat est donc situé entre 8,7 et 10 ETP sur 5 ans.

7. BILAN ET RECOMMANDATIONS POUR UNE FUTURE PROCÉDURE

L'évaluation technique et humaine du Contrat de Rivière Sornin permet de dégager un certain nombre d'orientations qui devront être développées dans le cadre d'une future procédure.

× **Se fixer des priorités d'interventions futures en tenant compte des besoins techniques et des choix socio-politiques**

- **Tenir compte du niveau de dégradation des milieux sur l'ensemble du territoire** → le bassin versant du Sornin subit un nombre important d'altérations (diffuses ou ponctuelles) de l'état écologique des milieux qui concernent **l'ensemble des masses d'eau**. Un travail de priorisation permettant un affichage clair des **objectifs opérationnels** par secteur et par thématique (assainissement, morphologie...) est à effectuer en amont de la définition d'un futur programme de travaux.
- **Prendre en compte la dimension financière** → malgré l'importance des problématiques restant à traiter, les élus du territoire souhaitent conserver un certain « réalisme financier » pour l'élaboration d'un futur programme d'actions. Cependant, cette volonté politique ne signifie pas forcément une révision à la baisse des niveaux d'ambition. Elle fait suite à la sous-estimation des investissements nécessaires à la réalisation de certaines actions du premier Contrat et à la révision des politiques de financement passés et à venir de certains partenaires.
- **Veiller à répartir équitablement les actions sur le territoire pour conforter la solidarité** → le SYMISOA a su saisir les opportunités (accords favorables des propriétaires, réorganisation des financements...) pour conduire des opérations ambitieuses aux résultats convaincants mais sectorisés sur l'aval du bassin. Cette ambition a été comprise par les élus du territoire mais pas toujours bien acceptée : les collectivités de l'amont se sentant alors "délaissées, oubliées" dans le Contrat. La nouvelle procédure choisie devra donc veiller à répartir plus équitablement les interventions pour ne plus générer de sentiments d'inégalité territoriale.

Ces trois points mettent en évidence l'importance de **choisir collectivement la stratégie de gestion** et de procéder à un affichage clair des **objectifs opérationnels** et des **moyens à mettre en œuvre** pour les atteindre. Bien que la concertation ait été un **point fort** de l'élaboration du premier Contrat de Rivière, l'analyse socio-politique conduite dans le cadre de ce bilan fait ressortir quelques incompréhensions sur la répartition ou l'effet de certaines actions qui ont pourtant été décidées collégalement. La diversité des problématiques inventoriées sur le territoire et les marges de manœuvre plus ou moins grandes de l'outil Contrat de Rivière pour les traiter, soulignent aussi la nécessité de s'accorder sur la stratégie à adopter (priorisation (quoi), localisation (où), portage (qui - maîtres d'ouvrages) et calendrier d'intervention (quand)). Il s'agira notamment de s'entendre sur :

- les actions relatives à la gestion des inondations à conduire au regard du bilan dressé et des attentes des acteurs,
- la volonté de poursuivre les interventions avec un niveau d'ambition fort sur l'aménagement du lit et des berges,

- le degré d'ambition à se fixer sur la valorisation du patrimoine rivière,
- la priorisation des actions concernant l'assainissement collectif.

x Acter une solidarité financière sur certaines actions

- **Développer et officialiser un mode de financement plus fédératif** → le linéaire réalisé et les très bons résultats des actions de mise en défens (notamment sur le Bézo) ont été possibles grâce à la **mobilisation des élus** au titre de la **solidarité amont-aval**, solidarité financière initialement non prévue dans les statuts⁷. En effet, le montant réel des travaux sur la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais représente 300% des contributions initialement prévues de cette collectivité. Cet exemple de financement solidaire d'interventions sur un secteur spécifique montre toute la pertinence opérationnelle d'un mode de financement fédératif (avec une clé de répartition sur la population ou le potentiel fiscal) pour certaines actions bien identifiées car les linéaire envisagées n'auraient pu être réalisés uniquement sur les contributions propres de la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais. Ce mode de financement serait garant de la poursuite d'opérations ambitieuses, notamment sur les territoires amont qui présentent de très faibles capacités d'investissement.

x Optimiser les compétences internes du SYMISOA

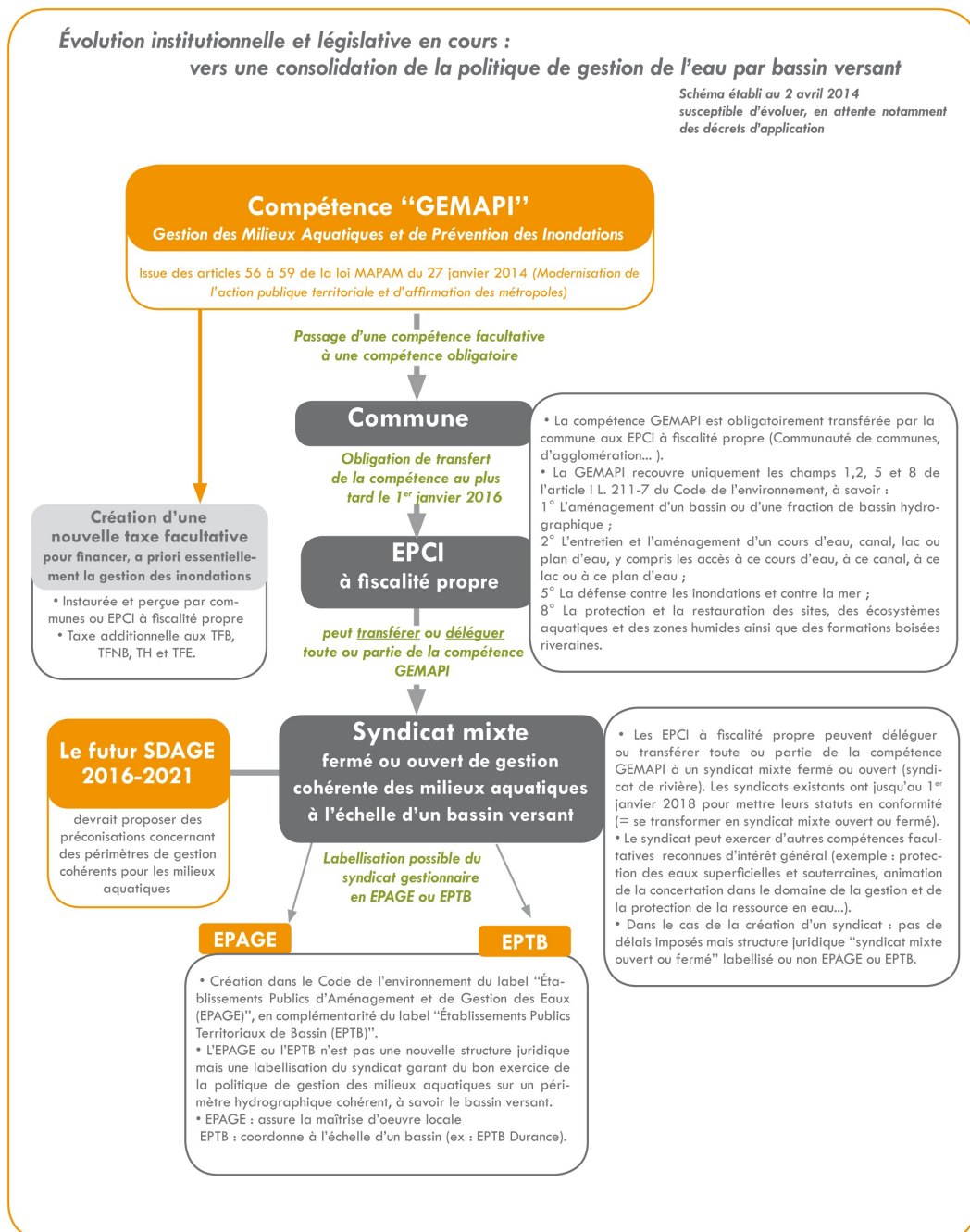
- **Développer les actions en régie** → les réalisations ont mis en évidence la capacité de la cellule rivière du Syndicat à porter en régie des opérations ambitieuses. L'équipe technique, comme certains élus du Syndicat, souhaitent augmenter la part des réalisations en régie. Ceci passe cependant par une **réévaluation des frais, des temps de fonctionnement ou des moyens humains** qui ont limité la réalisation de certaines actions dans le cadre du premier Contrat de Rivière.
- **Améliorer la négociation avec les riverains** → l'évaluation montre l'important travail de concertation réalisé par le SYMISOA auprès des riverains (réunions publiques, rencontres et échanges sur le terrain...). Cette concertation a globalement porté ses fruits (acceptation des propriétaires pour la réalisation des travaux...). Elle a cependant parfois été mal comprise ou a généré des crispations dommageables lors de la réalisation des travaux (incompréhensions des techniques employées, critiques sur le bien fondé de l'entretien, tensions relationnelles, sentiment d'une trop grande exigence sur les cours d'eau...). Le travail de négociation, action fondamentale et à poursuivre avec les riverains, méritera d'être poursuivi en trouvant des modalités d'échanges et de communication adaptées (cf phase 5 - recommandations).

x Consolider le SYMISOA

- **Renforcer le SYMISOA en tant que structure référente intervenant sur les cours d'eau** → L'évaluation montre l'importance et la nécessité du rôle joué par le SYMISOA dans la gestion des rivières du bassin. Si le rôle de conseils du SYMISOA et la qualité de ses interventions sont très reconnus par les élus délégués, le SYMISOA reste encore méconnu par les habitants ou certains élus qui n'ont pas forcément le réflexe de sollicitation du syndicat. Le Syndicat doit donc aujourd'hui renforcer et asseoir ce rôle auprès de l'ensemble des collectivités présentes sur le territoire mais également auprès des riverains

⁷ Pour rappel, dans la version actuelle des statuts, les parts d'autofinancement relatives aux travaux de restauration des milieux aquatiques sont théoriquement pris en charge par la collectivités qui en est bénéficiaire.

- **Consolider “institutionnellement” le SYMISOA dans le cadre du transfert de la “compétence GEMAPI”** → Si pour la plupart des élus et des partenaires, la place du syndicat n'est plus à démontrer, sa pérennité institutionnelle et financière doit être garantie dans les années à venir. La création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) issues de la Loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 devrait permettre de renforcer juridiquement les missions du syndicat : la gestion de cours d'eau est reconnue comme compétence à part entière dévolue aux communes qui doivent obligatoirement la transférer aux EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes dans le cadre du bassin versant du Sornin) au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Ces mêmes EPCI peuvent transférer ou déléguer toute ou partie de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte fermé de gestion de rivière (le SYMISOA ayant justement ce statut) . Cf schéma ci dessous). Reste maintenant à sensibiliser les Communautés de communes à ce transfert ou délégation de compétence au SYMISOA ; les élus rencontrés estimant qu'elles devraient a priori "tout naturellement le faire".



Source : "Programme d'actions du Contrat de gestion du bassin versant du Large / Laye" - PNR du Luberon © Autrement Dit - Avril 2014 - Tous droits de reproduction réservés

- **Consolider géographiquement le SYMISOA** : la question de l'élargissement du périmètre → la question de l'élargissement du périmètre du Contrat et de l'intervention du SYMISOA devra être plus largement discutée dans la phase 5 du bilan. Le consensus autour de l'élargissement n'est en effet pas obtenu : certains estiment qu'il est préférable de consolider l'existant, de réaliser les actions sur le périmètre actuel du contrat avant d'envisager son élargissement. D'autres, au contraire (les partenaires institutionnels) estiment qu'il serait opportun de penser la nouvelle procédure Contrat de Rivière en intégrant le bassin versant du Jarnossin actuellement en fin de Contrat Territorial.

x Poursuivre et renforcer la communication

Malgré une communication soutenue à travers la réalisation de supports diversifiés dans la forme, les thèmes et les cibles, il conviendra de poursuivre l'information en mettant davantage l'accent :

- sur le **risque inondation** et les modalités de gestion qui ne reposent pas uniquement sur des aménagements de protection mais également sur des actes comportementaux (gestes préventifs par exemple),
- en renforçant la **collaboration avec les agriculteurs** à travers notamment des retours d'expériences qui feront l'objet d'échanges entre les agriculteurs eux-mêmes, en valorisant les avancées et résultats sur le terrain,
- en développant une culture de la rivière sur le territoire, via par exemple la valorisation du patrimoine rivière, afin d'initier une appropriation/réappropriation des cours d'eau, de mieux comprendre leur fonctionnement et d'ancrer des changements de pratiques.
- il conviendra également de réfléchir à des méthodes d'implication des élus non délégués en leur donnant par exemple un rôle plus important dans le Comité de Rivière, en désignant par exemple les présidents de Communautés de communes comme présidents de commissions thématiques ou géographiques...

x Développer des synergies avec les différents acteurs socio-économiques du territoire

- **Travailler de concert avec les filières de production du territoire** → les récentes phases de concertations ont montré un certain nombre d'orientations communes entre l'action du SYMISOA (notamment du point de vue de l'aménagement des berges) et les orientations d'autres démarches sur le territoire (AOC Charolle, charte forestière du Haut-Beaujolais). Des actions conjointes (communication, aménagements...) sont envisageables et ouvriraient d'autres possibilités de se rapprocher de la profession agricole qui, même si elle reconnaît la qualité du travail qui est effectué, n'en voit pas systématiquement la finalité.
- **Développer le volet « eau et tourisme »** → le territoire possède de nombreuses potentialités du point de vue de la valorisation des milieux aquatiques et du petit patrimoine associé au cours d'eau. Le SYMISOA et les acteurs souhaitent développer cet axe de travail dans le cadre d'un futur Contrat de Rivière. Cependant, le bilan du premier Contrat fait état de la difficulté de travailler sur ces thématiques si elles ne sont pas définies et anticipées en amont du lancement de la procédure. La définition des actions envisageables dans le cadre d'un second Contrat de Rivière doit donc être affinée avec les collectivités car des attentes fortes ont été exprimées.

8. ANNEXES

- ✕ ANNEXE 1 : Détail des prestations utilisées pour l'analyse socio-économique du Contrat
- ✕ ANNEXE 2 : Architecture du Contrat de Rivière Sornin
- ✕ ANNEXE 3 : Rappel du bilan technique et Financier du Contrat de Rivière Sornin (Phase 1)

ANNEXE 1 : Détail des prestations utilisées pour l'analyse socio-économique du Contrat

Intitulé	Type	Entreprise	Coûts (€ HT)
Gestion des grande érosion	Étude	BIOTEC	18 880
Rétablissement de la continuité écologique	Étude	BIOTEC	30 788
Rétablissement de la continuité écologique FEDER	Étude	SIMBIO	70 365
Restauration de la traversée de Charlieu	Étude	DynamiqueHydro, HTV, Riparia, IGIOA	59 035
Restauration de berge au camping	Travaux	Equipe rivière avec appui pelteur	53 452
Aménagement du seuil des Pompiers	Travaux	IGIOA + Chavany	179 807
Aménagement du seuil SB 127	Travaux	BIOTEC + THORAL TP + LES RIVIERISTES	103 500
Restauration et entretien de la végétation	Travaux	ONF, Nathanael Pit, ETREN	496 327
Bilan du Contrat de Rivière	Étude	CESAME	69 945
Réduire l'aléa	Travaux	THORAL TP	9 407
Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable	Étude/animation	GINGER	35 687
Réseau de suivi des débits	Étude	EGIS EAU	30 025
Réseau de suivi des débits	Travaux	SYNAPSE INFORMATIQUE + CENEAU	63 000
Formations agricoles	Formation	CA71	9 450
Suivi de la qualité de l'eau	Étude	Aqua Services	20 175
Assistance en communication	AMO	Autrement-Dit	58 609
Réaliser une étude prospective AEP à l'échelle du bassin versant	Étude	POYRY	15 005

ANNEXE 2 : Architecture du Contrat de Rivière Sornin

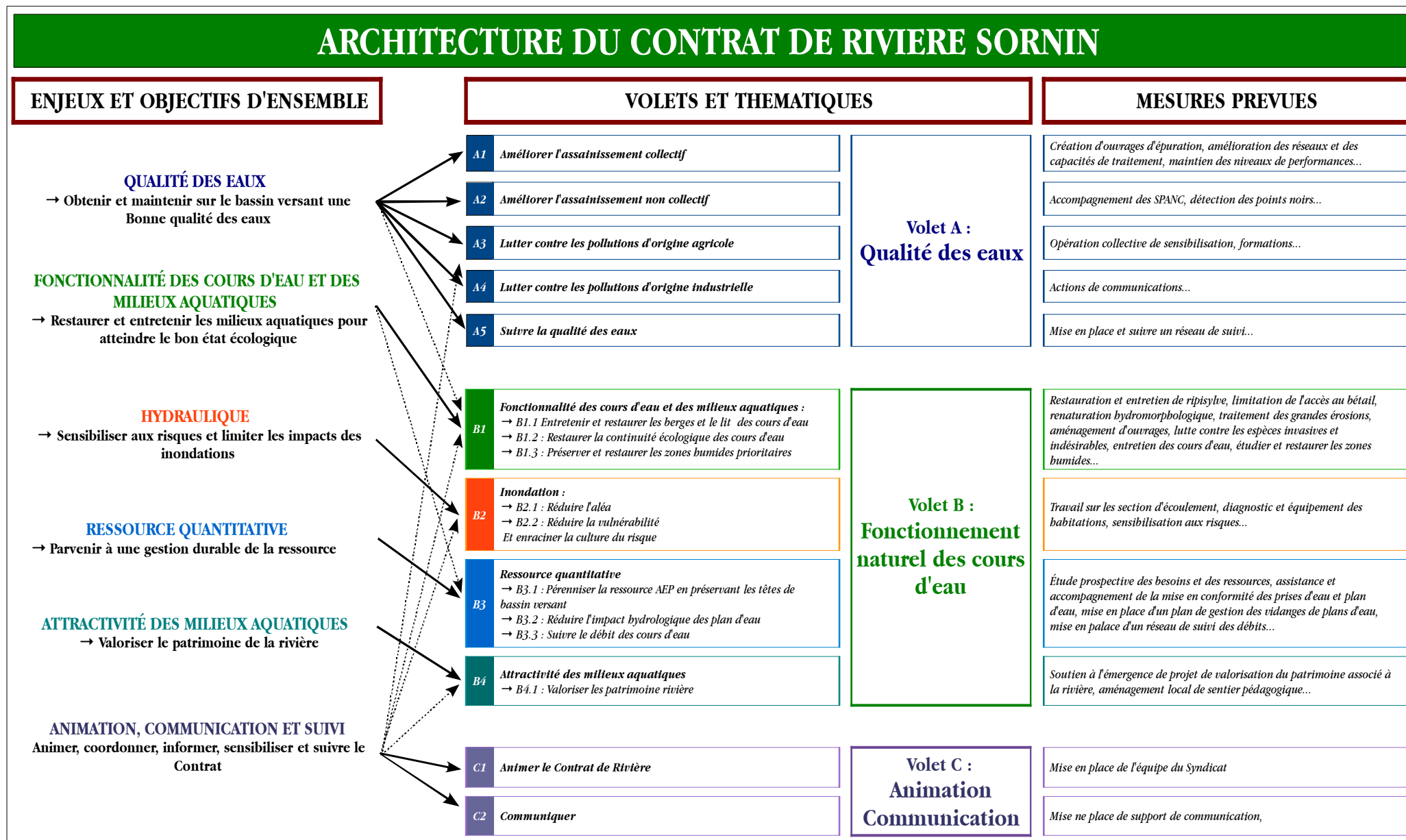


Figure 16 : Architecture du Contrat de Rivière Sornin

Source : SYMISOA - CESAME

ANNEXE 3 : Rappel du bilan technique et Financier du Contrat de Rivière Sornin (Phase 1)

Volet		Nombre d'opérations prévues	Couts prévisionnels	Nombre d'opérations réalisées ou en cours	Investissement soldé ou en cours	Taux d'engagement (% en nombre)	Taux d'engagement (% en €HT)
Volet A		117	13 373 395	66	6 928 213	57%	52%
<i>Sous volet</i>	A1	58	9 949 635	30	6 531 199	53%	66%
	A2	39	3 280 000	19	281 039	49%	9%
	A3	9	14 700	6	9 450	67%	64%
	A4	1	-	1	-	100%	-
	A5	10	129 060	10	106 525	100%	83%
Volet B1		61	3 311 152	50	2 741 212	82%	83%
<i>Sous volet</i>	B1.1	54	3 006 352	41	2 027 719	76%	67%
	B1.2	9	193 000	8	346 828	89%	341%
	B1.3	2	111 800	1	56 000	50%	50%
Volet B2		6	155 000	5	65 094	83%	42%
<i>Sous volet</i>	B2.1	4	30 000	3	9 407	75%	31%
	B2.2	2	125 000	2	55 687	100%	45%
Volet B3		4	115 000	2	108 030	50%	94%
<i>Sous volet</i>	B3.1	1	40 000	1	15 005	100%	38%
	B3.2	2	-	0	-	0%	-
	B3.3	1	75 000	0	93 025	100%	124%
Volet B4		2	110 000		0	0%	0%
<i>Sous volet</i>	B4.1	2	110 000	0	0	0%	0%
Volet C		25	800 550	23	938 821	92%	117%
<i>Sous volet</i>	C1	1	633 000	1	780 025	100%	123%
	C2	23	97 550	21	88 851	91%	91%
	C3	1	70 000	1	69 945	100%	100%
TOTAL		215	17 865 097	146	10 781 370	68%	60%